

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU LUNDI 29 JANVIER 2024

PROCÈS-VERBAL

Le lundi 29 janvier 2024 à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 janvier 2024, assorti de l'ordre du jour et des notes explicatives de synthèse, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET.

M. Azzedine AIT-IHADDADENE, M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Éric AMMEUX, M. Jacques AMMOURA, M. Paul-Vincent ARISTON, M. Bruno ARIZZI, M. Jean-Pierre ARNAUD, M. Franck ASSELIN, M. Jean-Robert AUGUSTE, M. Raymond AYALA, Mme Maryline BAILLY, M. Franck BAILLY, M. Edouard BARON, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Marie-Hélène BASTOGNE, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, Mme Nathalie BELAMY, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Christian BERLOT, Mme Florence BERTHON, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Christophe BLOT, M. Bertrand BOILLY, M. Romain BONHOMME, M. Denis BOUVILLE, M. Thierry BRIANÇON, Mme Gabrielle BRICOUT, M. Nicolas CARNOYE, M. Francky CARON, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, Mme Catherine CHOPART, M. Jacky CHOPIN, M. Patrice CHRETIEN, M. Dany CHRISTOPHE, M. Bruno COCHEMÉ, Mme Cécile CONREAU, M. Christophé CORBEAUX, Mme Valérie CORDEBAR, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Nicolas DARGENT, M. Alain DE CEULENEER, M. Frédéric DECHAMPS, M. Éric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Laurence DEPLAINE, M. Thierry DESIRA, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, M. Robert D'HARCOURT, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Sébastien DOLÉ, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Thomas DUBOIS, Mme Kim DUNTZE, M. Martial DUPIN, Mme Patricia DURIN, M. Cyrille DUTERNE, M. Jean-Louis FARARD, M. Jérôme FORTIER, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, Mme Évelyne FRAEYMANVELLY, M. Régis FRANCOUE, M. Claude GACHET, Mme Audrey GARDEBLED, M. Pascal GARNOTEL, Mme Laurence GARUS, M. Pierre GEORGIN, Mme Isabelle GERARD, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Laurent GOBINET, M. Stéphane GOMBAUD, M. Charles GOSSARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, Mme Patricia GRAIN, M. Jean-Pierre GRISOUARD, M. Vincent GUY, M. Nicolas HABARE, M. Pascal HARLAUT, M. Dominique HENIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRAUULT, M. Michel HUTASSE, M. André JACOB, Mme Jeanne JACQUET, M. Franck JACQUET, Mme Muriel JACQUIOT, M. Thierry JOBART, Mme Martine JOLLY, M. Michel KELLER, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Chantal LANTENOIS, Mme Cathy LAURIN, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Guy LECOMTE, M. Dominique LEDEME, M. Éric LEGER, M. Antoine LEMAIRE, M. Frédéric LEPAN, M. Julien LEPITRE, Mme Maryse LEQUEUX, Mme Marie-Claire LESIEUR, M. Jean LETISSIER, M. Denis LHOTELAIN, M. Pierre LHOTTE, Mme Zabbaou LIMAN, M. Thibault LOCQUART, Mme Jacqueline LOPATA, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, Mme Catherine MALAISE, M. Éric MALTOT, Mme Véronique MARCHET, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, M. Claude MAUPRIVEZ, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, M. Jean MICHEL, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Patrice MOREL, M. Guy MOUCHEL, Mme Agathe MOUGENOT, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, M. Francis MUNIER, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Arnaud NININ, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Christophe PATINET, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Jean-Christophe POINS, M. Denis PONCELET, M. Kevin PONCIN, Mme Sylvie PORET, M. Dominique POTAR, Mme Aline POUDRAS, Mme Nadine POULAIN, M. Éric QUENARD, Mme Évelyne QUENTIN, Mme Marie-Noëlle RAINON, M. Pierre REANT, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, Mme Anne-Sophie ROMAGNY, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, Mme Marie ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Bernard SAINTOT, M. Philippe SALMON, M. André SECONDE, M. Jean-Luc SENE, M. Michel SICRE, Mme Armelle SIMON, M. Patrick SIMON, M. Michel SUPPLY, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. André TETENOIRE, M. Bernard THIERY, M. Freddy THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Léo TYBURCE, M. Daniel VAQUETTE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Jean-Marie VIEVILLE, M. Alain WANSCHOOR, M. Philippe WATTIER, M. Bernard WEILER

Monsieur Germain RENARD

S'il vous plaît. Bonsoir à toutes et à tous. Est-ce que tout le monde entend bien ?

Chers collègues, Maire de Muizon depuis 16 années, me voilà aujourd'hui à présider. Mais pourquoi sont-ils venus me chercher ? Je vous assure n'avoir rien demandé. J'ai pensé bêtement : « Je dois être un sage », mais non, après renseignement, c'était en raison de l'âge.

Mesdames et messieurs, chers collègues, c'est en ma qualité de doyen d'âge que j'ai l'honneur de présider la séance.

Le quorum ayant été constaté à l'issue de l'émargement par la présence de plus de la moitié des membres en exercice, le Conseil peut valablement délibérer.

Cette séance est retransmise en direct sur Internet.

Il est de tradition de désigner les deux plus jeunes membres de notre Assemblée pour assurer les fonctions de Secrétaire et de Vice-Secrétaire de la séance. Malgré le murmure, tout le monde entend bien ?

Je vous propose donc de désigner pour remplir ces fonctions :

Secrétaire :

Monsieur Corentin CENTA

Vice-Secrétaire :

Madame Aline POUDRAS

Si le Conseil communautaire est d'accord sur cette désignation, je vous prie de me le faire savoir à main levée. C'est largement approuvé.

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, je tenais à vous informer qu'à la suite de la démission de Madame Monique ROUSSEL et de Monsieur Michel SICRE, je vous annonce que Madame Ghislaine LECLERE, Maire de Pouillon, et Monsieur André LEMAIRE, Maire de Bligny, sont appelés aux fonctions de conseillers communautaires. Je les déclare donc installés dans leurs fonctions.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU LUNDI 29 JANVIER 2024
ORDRE DU JOUR

M. Germain RENARD	CC-2024-1	Élection du Président
M. Arnaud ROBINET	CC-2024-2	Fixation du nombre de vice-présidents Composition du bureau
M. Arnaud ROBINET	CC-2024-3	Élections des vice-présidents et membres du bureau
M. Arnaud ROBINET	CC-2024-4	Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 21 décembre 2023 Approbation
M. Arnaud ROBINET	CC-2024-5	Délégation du Conseil communautaire au bureau et au président
M. Arnaud ROBINET	CC-2024-6	Indemnités de fonction des élus communautaires
M. Arnaud ROBINET	CC-2024-7	Commission d'appels d'offres Création Modalités de dépôt des listes
M. Arnaud ROBINET	CC-2024-8	Commission d'appels d'offres Composition
M. Arnaud ROBINET	CC-2024-9	Commission de Délégation de Service Public Création Modalités de dépôt des listes
M. Arnaud ROBINET	CC-2024-10	Commission de Délégation de Service Public Composition

CC-2024-1 :

Élection du Président

Étaient excusés : Alain DE CEULENEER

Étaient absents : Mme Marie-Noëlle RAINON

Étaient représentés : Nathalie BELAMY par Bertrand BOILLY, Denis BOUVILLE par Gilles DESSOYE, David CHATILLON par Dimitri OUDIN, Christophe CORBEAUX par André TETENOIRE, Frédéric DECHAMPS par Jean-Louis FARARD, Éric DELFORGE par Xavier ALBERTINI, Évelyne FRAEYMAN-VELLY par Charles GOSSARD, Régis FRANQUE par Patricia DURIN, Patricia GRAIN par Vincent BENNEZON, Didier HENRIET par Romain BONHOMME, Franck JACQUET par Martine JOLLY, Dominique LEDEME par Éric QUENARD, Colette MACQUART par Thierry BRIANÇON, Patrice MOREL par Marcel VERGEZ, Jean-Pierre RONSEAU par Germain RENARD, Silvana SAHO-NUZZO par Caroline BARRÉ, Jean-Luc SENE par Évelyne QUENTIN, Freddy THOMAS par Véronique MARCHET, Catherine VAUTRIN par Arnaud ROBINET

Étaient représentés par leur suppléant : M. Jean-Robert AUGUSTE par M. Xavier AUGUSTE, M. Patrice CHRETIEN par M. Yannick CHEVAILLIOT, M. Jean-Luc DUBOIS par Mme Aude GUILLEMIN, M. Alain HIRault par M. Sébastien BOUCTON, M. Daniel VAQUETTE par M. Reynald WERBROUCK

Monsieur Germain RENARD

Élection du Président de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Mes chers collègues, j'ai l'honneur de présider le premier point à l'ordre du jour, à savoir l'élection du président de la Communauté urbaine du Grand Reims.

L'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'élection du président a lieu lors de la première séance au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours. Selon l'article 28 du règlement intérieur, il est possible d'utiliser le vote électronique pour un scrutin secret. La solution de vote électronique proposée par le prestataire permet de garantir le caractère secret du scrutin et de respecter les principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales : l'accès au vote de tous les électeurs, le caractère personnel, libre et anonyme du vote, l'intégrité des suffrages exprimés, le secret du scrutin. Concrètement, cela signifie qu'il est impossible de lier un vote à une personne, car les votes sont cryptés dès confirmation du vote. Je vous informe par ailleurs que Monsieur David VASSEUR, huissier de justice, est présent pour constater le bon déroulement des opérations de vote. Ce vote aura lieu avec le vote électronique.

Tout le monde est d'accord ? oui. Merci, Mesdames, Messieurs.

Ainsi, pour procéder à l'élection, lorsque le vote est annoncé ouvert, il vous suffit de taper le numéro à trois chiffres correspondant au numéro du candidat de votre choix ou le 207 en cas de vote blanc.

Le nom et le numéro des candidats ainsi que leur commune seront affichés à l'écran, vous disposer, en outre, d'une feuille récapitulative sur votre table, vous permettant de lire les numéros des 206 Conseillers communautaires. Pensez à bien taper les numéros à trois chiffres, y compris le ou les zéros si nécessaire. Il ne faut pas utiliser les boutons à droite du boîtier, sauf éventuellement la touche rouge comportant une poubelle qui vous permet de corriger votre vote si vous pensez vous être trompé – ceux qui n'écoutent pas vont se tromper. La correction est immédiatement prise en compte.

Pour les personnes ayant reçu pouvoir, vous disposez de deux boîtiers, vous devez donc voter avec chaque boîtier et successivement de préférence.

Une fois le vote clôturé, vous ne pourrez plus modifier votre vote.

Un procédurier a été déposé sur votre table pour le vote électronique secret.

Le vote électronique public sera utilisé pour le vote des autres délibérations au cours de la séance.

Je vous propose d'effectuer un vote test avant de procéder à l'élection du Président de la Communauté urbaine du Grand Reims. Je vous invite donc à taper le numéro de votre boîtier, numéro à trois chiffres qui se trouve sur votre boîtier, ce qui permettra de vérifier également le bon fonctionnement de celui-ci.

Tout le monde est prêt ?

Le test de vote est ouvert.

Est-ce que tout le monde a bien testé son boîtier ?

Sur 201 boîtiers retirés, seulement 161 ont été testés.

Ceux qui ont un problème lèvent la main. Est-ce que quelqu'un a un problème ?

Bien, n'ayant pas d'explication sur cette différence, nous allons refaire un test.

Le test est ouvert. Vous appuyez bien sur les touches. Ceux qui ont un pouvoir doivent aussi appuyer bien entendu sur le boîtier.

Avant de clore le test, encore une fois, est-ce que tout le monde a bien voté ?

Le test est clos.

Je vous invite dès lors à procéder à l'élection du Président de la Communauté urbaine du Grand Reims.

S'il vous plaît, un peu de silence. Je demande donc aux candidats à la fonction de Président de la Communauté urbaine du Grand Reims de bien vouloir se faire connaître en levant la main. OK, merci.

Nous avons la candidature de Monsieur Arnaud ROBINET, numéro 176.

Nous avons la candidature de Monsieur Charles GOSSARD, numéro 093.

Y a-t-il d'autres candidatures ?
Prenez le micro, Monsieur GOSSARD.

Monsieur Charles GOSSARD

Mesdames, Messieurs les élus du Grand Reims. Comme vous le savez, je vous confirme ce soir ma candidature à la présidence du Grand Reims. Ne croyez surtout pas, comme ce qui a pu être dit, que tout est déjà écrit, décidé et que la destinée du Grand Reims est nécessairement et irrémédiablement liée au Maire de Reims. La gouvernance du Grand Reims, pour les prochaines années, c'est nous. Nous toutes et nous tous, dans cette assemblée qui allons, dans le secret de notre vote, la décider. Si cette intercommunalité a changé d'envergure et de statut en 2017, ce sont bien les 127 communes de notre territoire, périurbaines et rurales, qui permettent à l'agglomération rémoise de devenir Communauté urbaine. Je suis donc candidat pour permettre une gouvernance alternée avec la ville centre de Reims. Je suis donc candidat pour permettre une représentation et aussi une écoute de plus en plus en phase avec l'ensemble de notre territoire.

Cette Communauté urbaine n'est à l'évidence pas tout à fait urbaine et elle doit assurer la meilleure prise en compte possible de la péri urbanité des petites communes rurales, composantes à part entière de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Comment parler de façon uniforme ? Mobilité, aménagement du territoire, planification environnementale, activités économiques, enseignement supérieur. Comment ?

Je ne suis pas là pour opposer ville à campagne, Monsieur CHEVALIER, mais pour nous obliger collectivement à inventer une manière pertinente et mutualisée de faire vivre et de faire campagne. Sans remettre en cause le travail effectué, je pense nécessaire de revoir nos modes de concertation, tant en interne selon de nouvelles formes d'échelles d'interaction, tant qu'avec l'extérieur, avec les nombreuses forces vives de notre territoire.

En ce sens, ne pas concentrer le pouvoir entre les mêmes mains sera sans aucun doute plus simple pour agir de façon collaborative.

Je suis conscient des différences de notre territoire, socialement, économiquement, culturellement. Ne restons pas dans l'immobilisme, qui est toujours néfaste. Construisons une intercommunalité multiple, proche de la réalité des préoccupations de nos concitoyens, où qu'ils soient. Une intercommunalité soucieuse des difficultés, certes diverses, mais qui existent partout : ville centre, moyennes, et petites. Une intercommunalité consciente des enjeux de politique publique.

Pour répondre à ces enjeux, je m'engage à trois grands objectifs : la démocratie, la solidarité intercommunale et l'action.

J'ajoute deux souhaits si je suis élu : appliquer la parité au niveau des vice-présidents – bien entendu, avec le respect de l'équilibre territorial – et la création d'une vice-présidence déléguée à la cohésion des territoires et au service des communes.

Je suis fier d'avoir ouvert un débat autour de cette élection. Un débat autour de ce qu'est et ce que doit être notre grande intercommunalité. Ce choix éminent, dans le secret de l'isolement, je vous rappelle le numéro, 093, est le nôtre et je compte sur votre confiance pour aujourd'hui comme pour demain.

Merci à Arnaud ROBINET, Maire de Reims, de ce cordial débat politique. Merci beaucoup.

Monsieur Germain RENARD

Monsieur ROBINET, vous pouvez prendre la parole.

Monsieur Arnaud ROBINET

Merci Monsieur le Président et tout d'abord mes remerciements d'assurer cette présidence de séance. Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les élus communautaires, chers collègues, comme vous le savez, suite à la démission de notre Présidente Ministre Catherine VAUTRIN, je sollicite ce soir votre confiance pour assurer la fonction de Président de notre Communauté urbaine. Je n'ai pas attendu ce soir pour échanger avec un grand nombre d'entre vous. Je vous ai écrit à ce sujet. Nous avons pu échanger, discuter ouvertement, que ce soit au téléphone ou lors des différentes cérémonies de vœux, et je tiens dès à présent à vous remercier pour la qualité des échanges. Alors, le Grand Reims, notre Communauté urbaine, je la considère comme une coopérative de maires, une coopérative de communes. Et ce soir, c'est un Maire qui parle aux maires, c'est un Maire, un élu local qui parle aux élus locaux. Une coopérative au service du développement de nos communes, et de ce fait, au service de nos concitoyens et de nos habitants. C'est une instance politique au sens le plus noble du terme, c'est-à-dire un lieu où l'on s'occupe des affaires publiques, de la vie de nos cités, de nos communes. Ce n'est pas, et cela ne doit jamais devenir une arène politicienne. C'est d'ailleurs dans la droite ligne de cet état d'esprit que je me présente à vous, parfaitement conscient que le développement du Grand Reims s'est réalisé avec un projet commun où chaque budget, chaque dossier stratégique est voté à la quasi-unanimité. Et cette élection n'est pas, comme j'ai pu l'entendre, une confrontation entre un Maire de gauche, un Maire de droite modéré, pas du tout. Je crois que ce raisonnement n'a pas lieu d'être ici. Je remercie Charles GOSSARD, mais également Zabbaou LIMAN d'avoir fait part publiquement il y a quelques jours, de leur intention de se

présenter l'un à la présidence, l'autre à une vice-présidence du Grand Reims. C'est toujours un plus considérable pour notre démocratie locale quand il nous est permis de choisir entre plusieurs candidats. Ce n'est pas donc un combat droite-gauche, mais bien une légitime et saine concurrence entre deux élus communautaires qui souhaitent exprimer leur vision de notre intérêt communautaire. Certes, d'un côté, le Maire de la ville centre et de l'autre, le Maire de la cinquième ville du Grand Reims, située aux portes de l'Aisne. Chacun est confronté à des problématiques territoriales particulières. Deux personnalités, deux profils qui devront, dès le vote entériné, travailler main dans la main au service de notre territoire et surtout de l'intérêt général de nos habitants. Car c'est bien là notre principale mission : servir l'intérêt de notre population, améliorer sa qualité de vie, améliorer son cadre de vie. Ma candidature s'inscrit pleinement dans cette recherche de cohérence visant à poursuivre notre gouvernance avec nos vice-présidents, conseillers communautaires délégués et membres du bureau, mais aussi avec une mutualisation des services accrue (une direction générale, un cabinet mutualisé) dans le but d'assurer la continuité en cette fin de mandat et d'assurer la bonne mise en œuvre de nos projets en faveur de nos habitants. Dans cette élection, il ne s'agit pas non plus d'une opposition entre l'urbain et le rural. Celui ou celle qui oserait opposer l'urbain et le rural dans le Grand Reims n'a pas compris l'essence même de notre Communauté urbaine ni le sens profond de son action depuis maintenant sept ans. Je ne suis pas le candidat de l'urbain. Je veux être un président qui rassemble et qui valorise au maximum cette complémentarité entre le rural et l'urbain. Il s'agit là de nos deux jambes et se priver de l'un ou l'autre nous empêchera inmanquablement d'avancer.

Rien de bon ne peut nous arriver sans défendre notre ruralité et rien de bon ne peut nous arriver sans développer notre urbanité. Comptez sur moi pour graver ce principe dans le marbre afin qu'il nous guide continuellement dans nos grandes orientations. Je veux être le garant des équilibres territoriaux précédemment établis. Si vous me faites l'honneur ce soir de m'accorder votre confiance pour occuper la fonction de président du Grand Reims, je ne remplacerais pas mon poste de vice-président. Il ne reviendra donc pas à un élu de la ville de Reims et à un pôle rural ne se retrouvera pas donc avec un vice-président de plus que les autres. C'est également pour cette raison que j'ai souhaité mettre l'accent sur la proximité qui doit guider notre fonctionnement et l'importance d'une réactivité à la hauteur des enjeux du quotidien de nos communes. Je le dis régulièrement : quelles que soient les compétences qui sont les nôtres, communales, Communauté urbaine, parfois même départementales, régionales ou étatiques, celui ou celle que l'on vient solliciter, que l'on vient parfois – excusez-moi du terme – engueuler et parfois remercier, c'est le Maire. La réactivité est un principe essentiel. Comme une majorité d'entre vous, je mesure l'importance de cette attente ou ces attentes légitimes de notre population qui impactent leur vie quotidienne. C'est pourquoi je vous propose de lancer une plateforme Grand Reims Services et mettre à disposition des communes des moyens nouveaux comme des balayeuses, des «manie-tout», des barnums, barrières et sono pour les événements municipaux.

Je le sais, dans les communes rurales, et notamment les plus petites, il y a ce souci de pouvoir acquérir du matériel ou la possibilité d'acquérir du matériel nécessaire à l'entretien des communes. Mais aussi expérimenter dans un ou deux pôles territoriaux la mise en place d'une équipe de deux agents disposant d'un véhicule pour réaliser les petits travaux d'entretien, remplacement de l'éclairage, mais également le fait de reboucher des nids de poule et autres, pour avoir une réactivité immédiate dans nos communes. De la même manière, je pense qu'il est impératif de renforcer le Fonds de soutien aux investissements communaux en doublant son montant et en accordant deux dossiers par commune et d'élaborer un guide des aides du Grand Reims répertoriant l'intégralité des aides à destination des communes, du grand public et des entreprises – bien évidemment, la ville de Reims ne concourt pas à ce fonds d'investissement. Le Grand Reims sera également à vos côtés pour vous aider à répondre aux attentes de vos habitants, pour plus de sécurité notamment, et c'est issu d'échanges entre certains collègues maires, pour vous accompagner dans le financement et la mise en place de la vidéoprotection parce qu'aujourd'hui, la délinquance n'a plus de frontières. On le voit : aussi bien l'urbain que le rural est confronté à cette délinquance. Ce travail d'équipe, nous le réaliserons dans notre territoire, mais comme le démontre l'actualité, des sujets nationaux appellent notre mobilisation pleine et entière. Je pense bien sûr à la sauvegarde de la ligne TGV Paris-Reims avec nos deux députés, avec nos deux sénateurs, avec notre président du Conseil départemental et notre nouvelle ministre, tous grands Rémois siégeant dans cette assemblée communautaire et avec qui, vous le savez, je travaille depuis de longues années. Nous sommes prêts à défendre notre territoire et tous ses grands projets auprès de l'État dès que le besoin s'en fera sentir. Je vous assure donc, mes chers collègues, de toute ma détermination à vous servir, à servir vos communes, à servir nos habitants et bien évidemment, in fine, notre territoire. C'est pour cela que je sollicite votre confiance pour devenir notre président, votre président du Grand Reims, un président efficace et proche de vous. Je vous remercie.

Monsieur Germain RENARD

Je vous rappelle que cette élection du président de la Communauté urbaine de Reims a lieu au scrutin secret uninominal à trois tours et que le vote par procuration est admis à hauteur d'un conseiller communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Je vous invite maintenant à procéder à

l'élection du Président de la Communauté urbaine du Grand Reims à l'aide de votre boîtier électronique, en tapant le numéro à trois chiffres du candidat de votre choix, y compris le ou les zéros si nécessaire.

Je vous rappelle les numéros : Monsieur Arnaud ROBINET, numéro 176, Monsieur Charles GOSSARD, numéro 093. Tout le monde est prêt ?

Je déclare le scrutin ouvert.

Tout le monde a pu s'exprimer ? Aucune main levée ? Merci.

Le vote est clos.

Vous le voyez sur vos écrans, Monsieur ROBINET ayant obtenu la majorité absolue, je le déclare président de la Communauté urbaine du Grand Reims et l'invite à prendre place en tribune.

Monsieur Arnaud ROBINET

Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les élus communautaires, chers collègues, c'est avec beaucoup d'émotion que je m'adresse à vous et vous dire que votre confiance m'honore, votre confiance me touche et m'oblige. Je tiens à vous assurer dès à présent que je mettrai toute mon énergie à l'œuvre pour être à la hauteur de la tâche que vous avez bien voulu me confier, à la hauteur des enjeux communautaires qui nous rassemblent et nous unissent toutes et tous, en résumé, à la hauteur de vos légitimes attentes. Je vous remercie vivement de l'honneur que vous me faites et que je mesure pleinement. Je tiens aussi à féliciter Charles GOSSARD, qui a eu le courage de se porter candidat pour la présidence de notre intercommunalité. Ce n'est jamais simple de mener une candidature sur de tels enjeux et c'est pourtant bien essentiel à notre démocratie locale pour qu'il nous offre la possibilité de choisir. Merci donc, Charles, de ton investissement. Je sais que nous demeurons dans la même équipe, celle du Grand Reims, et que nous travaillerons avec l'ensemble de nos collègues maires et élus locaux pour faire prospérer les dossiers aussi bien à l'échelle de Fismes qu'à celle de notre Communauté urbaine.

Le Grand Reims, que je conçois comme une coopérative de communes, est le plus bel outil que nous pouvons offrir aux 143 maires du territoire pour grandir, nous développer et rayonner ensemble, pour former un bassin de vie cohérent, c'est-à-dire s'articulant autour de notre colonne vertébrale : la complémentarité de l'urbain et du rural. Et tous ici, avec nos complémentarités entre la ville centre, les villes de la ceinture urbaine, le péri urbain, les bourgs et centres bourgs, les communes rurales et les plus petits de nos villages, nous avons acquis la certitude que notre union fait sens, que notre union est une union gagnante et bénéfique pour l'ensemble de nos habitants administrés et usagers. Chez nous, sur notre territoire au visage atypique, le rural a besoin de l'urbain et l'urbain a besoin du rural. C'est l'âme même du Grand Reims, première Communauté urbaine rurale de France, née il y a maintenant sept ans. Bien sûr, la Ville de Reims doit jouer son rôle de locomotive, ne serait-ce que pour le dynamisme de l'emploi, la richesse fiscale, la diversité des services proposés, l'offre d'enseignement supérieur, le rayonnement culturel, l'accès aux grands événements et équipements, mais de même, Reims a besoin des 142 autres communes pour faire territoire et prospérer. Notre belle ruralité, à deux pas seulement de la grande ville, offre un cadre de vie de qualité très apprécié et particulièrement recherché. Ce n'est pas un hasard si le Grand Reims gagne chaque année en nombre d'habitants sur sa partie rurale et péri urbaine. C'est exactement cette indispensable complémentarité que je souhaite représenter, défendre et porter. Votre confiance pour la fonction de Président du Grand Reims me laisse penser que j'ai su vous prouver mon attachement sincère à ce principe. Alors que nous avons dépassé la moitié de notre mandature et qu'il nous reste à peine deux années d'exercice, je souhaite évidemment m'inscrire dans une forme de continuité et j'aurai pour cela besoin de vice-présidents et conseillers communautaires délégués pouvant assurer cette stabilité. Voilà pourquoi je solliciterai dans quelques instants votre confiance par le vote sur les vice-présidents et animateurs de pôles que vous avez désignés en 2020, ne serait-ce que pour poursuivre sereinement les dossiers et chantiers en cours d'ici la fin de notre mandature. Ce fera également l'objet d'une délibération pour fixer le nombre de vice-présidents. Mais dans un souci d'équité et de respect de l'équilibre territorial, je n'ai pas souhaité remplacer mon poste de vice-président. En effet, il m'est difficile d'imaginer, dans le contexte, proposer à un élu rémois d'occuper cette vice-présidence, mais également, comme je l'ai dit tout à l'heure, de doter un pôle territorial rural d'un second vice-président plutôt qu'un autre. Je vous proposerai donc à la suite une délibération pour que nous restions sur le nombre de 14 vice-présidents. Les grands projets de la mandature sont justement lancés et nous allons poursuivre activement notre réflexion stratégique pour la construction d'une vision partagée de l'aménagement de notre territoire au travers du SCoT et du PLUiH. Mais je sais que l'amélioration de la réactivité de la Communauté urbaine pour les opérations du quotidien, celles qui touchent directement et au plus près de nos concitoyens, est une véritable aspiration de votre part. Comptez sur moi sur ce point pour être au rendez-vous. Désormais, Président du Grand Reims grâce à votre confiance, c'est aussi un Maire qui vous parle, un Maire qui partage ce même lien direct qui vous lie à votre population. C'est pourquoi je mesure toute l'importance de ces enjeux de fonctionnement et d'information vis-à-vis de vos habitants, vis-à-vis de nos concitoyens, et je mettrai donc particulièrement l'accent sur ces points. Pour répondre à vos attentes et à mes engagements, je proposerai dès le prochain Conseil communautaire, après échanges en conférence des Maires, les premières délibérations pour créer cette plateforme de services aux communes et la création de l'équipe d'intervention de proximité. Pour conclure et ne pas rallonger plus que nécessaire ce Conseil

communautaire extraordinaire qui va durer un bon bout de temps, je ne peux avoir qu'une pensée émue pour notre première présidente, Catherine VAUTRIN, dont j'ai l'honneur ce soir de prendre la suite. Madame la Ministre, retenue ce soir dans le cadre de ses nouvelles fonctions, a vu naître le Grand Reims en 2017 et l'a dès lors accompagné et guidé pour faire l'EPCI efficace et en ordre de marche que nous connaissons tous aujourd'hui. Sept années de passion, sept années d'un travail appliqué pour que vive le Grand Reims. Je sais que les membres de notre assemblée communautaire reconnaissent unanimement la haute valeur de l'engagement qui était le sien en faveur du Grand Reims et de notre territoire depuis sa création et se joignent à moi pour la remercier chaleureusement. Une page importante se tourne dans l'histoire de notre jeune Communauté urbaine et vous pouvez compter sur moi pour œuvrer avec la même volonté et la même détermination que Madame la Ministre au service du Grand Reims. Merci de votre attention.

Je crois que notre collègue Pierre LHOTTE avait une information ou une intervention à partager.

Monsieur Pierre LHOTTE

Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Tout d'abord, Monsieur le Président, je tenais à vous féliciter chaleureusement et amicalement pour votre brillante élection à la Présidence du Grand Reims. En tant que Président, je suis convaincu que vous aurez à cœur de représenter l'ensemble de notre territoire qui est, comme vous le savez, tout de même à dominante rurale dans sa géographie et dans le nombre de communes qui la composent. D'ailleurs, Catherine VAUTRIN, que je remercie également au passage, a très bien su le faire pendant les sept années qu'elle a eu à présider le Grand Reims.

Je vous interpelle aujourd'hui en tant que président, en tant qu'élus, tous autant que vous êtes ici, en mon nom et aussi au nom d'un certain nombre d'élus qui sont ici, mais aussi et surtout au nom d'une partie des habitants du Grand Reims, les paysans. Vous le savez, une mobilisation au rond-point de Thillois est prévue demain toute la journée. Un symbole fort des élus que nous sommes, de l'attachement que nous avons à notre territoire, serait de venir nous soutenir dans cette démarche pacifique. Vous le savez, notre secteur agricole et viticole est le moteur économique de notre bassin de vie. Notre manifestation est un peu un cri du cœur. Nous souhaitons continuer à faire notre métier qui est de produire une alimentation saine. Aujourd'hui, les réglementations qui s'empilent depuis 30 ans maintenant, et même peut-être avant, et surtout la concurrence déloyale de l'étranger, ne nous le permettent plus. Alors demain, nous avons besoin de vous, besoin de votre soutien. C'est pour ça qu'on vous appelle demain à 9h30. Je sais que notre président sera de passage sur place pour nous soutenir. Demain, tout le monde à 9h30 au rond-point de Thillois, avec vos écharpes. Ce sera un symbole fort de soutien que vous faites à notre secteur agricole. Merci à tous.

Monsieur Arnaud ROBINET

Merci, cher collègue. Comme vous l'avez indiqué, je serai bien présent demain matin aux côtés des élus et aux côtés bien sûr de nos agriculteurs.

Mes chers collègues. Oui, pardon, Madame Zabbaou LIMAN, je vous en prie.

Madame Zabbaou LIMAN

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, tout d'abord, je voudrais adresser mes salutations et mes félicitations républicaines à l'ancienne présidente, Catherine VAUTRIN, pour sa nomination au poste de Ministre de la Santé, du Travail et des Solidarités. Je lui souhaite avant tout pour nous tous de réussir dans ses nouvelles fonctions et de glisser de la solidarité dans chacune de ses décisions et actions. Elle a donc aujourd'hui laissé une fonction, celle de Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims, qui était donc convoitée par deux candidats et remportée par Monsieur le Maire de Reims, à qui j'adresse mes félicitations républicaines. Je n'ai pas, pour ma part, soumis de candidature à la présidence, et vous l'avez souligné, non pas par manque d'ambition, mais par honnêteté intellectuelle. Par contre, il me semble honnête, et j'ai entendu une partie de votre réponse, d'avoir pensé à candidater à la fonction de vice-présidente du Grand Reims. Vous vous demandez sans doute les raisons de cette candidature. Tout d'abord, une suggestion : avoir des vice-présidences représentant la pluralité et la diversité des opinions représentées au travers du vote de l'ensemble des concitoyens du Grand Reims. Bien évidemment, contribuer aux efforts pour le développement du territoire du Grand Reims, entre volonté de revitaliser les centres bourgs, de maintenir les services publics et aussi privés sur l'ensemble du territoire. J'ai une certaine connaissance du milieu rural, même s'il ne faut pas l'opposer à l'urbain, et des différentes ruralités, pour y avoir vécu une partie de ma vie, pour y avoir consacré une partie de ma vie professionnelle et y avoir constaté les principales problématiques rencontrées par les habitants et les acteurs de l'ensemble du territoire, dont beaucoup d'inquiétudes quant au maintien de certains services publics, mais aussi privés. On parlera certainement des transports, des commerces de proximité, des lieux de soins, de garde d'enfants, des lieux de rencontre et de sociabilité tels que les cafés ou les restaurants, et le soutien à certains acteurs devenus patrimoine du territoire, parmi lesquels les paysans et les petits agriculteurs locaux. Des inquiétudes que j'observe également et que j'entends dans les quartiers prioritaires de la Ville de Reims.

Nous sommes ici dans un territoire très grand, divers, mais qui présente des similitudes entre le rural, l'urbain et le périurbain. C'est donc tout cela qui finalement relie l'ensemble du territoire et qui me fait dire que j'y ai toute ma place dans cet exécutif local, non pas pour avoir une place, mais pour y proposer de nouvelles idées, apporter un esprit contradictoire s'il le faut, équilibrer pour s'assurer d'une certaine justesse, pour ne pas dire une certaine justice sociale et **environnementale**. Et je finirai sur une confiance, Monsieur le Maire de Reims, il y a quelques mois, vous m'aviez presque dit regretter que je ne prenne pas davantage la parole en Conseil. Alors ce soir, je vous donne, ainsi qu'à tous les collègues élus, l'occasion de lever cela. Je vous remercie.

La délibération est adoptée.

Détails des votes : Vote électronique secret

Nombre de votants : 204

Nombre de votes blancs : 4

Nombre de votes nuls : 10

Nombre de non-votants : 2

Nombre de suffrages exprimés : 188

Monsieur Arnaud ROBINET : 159 voix

Monsieur Charles GOSSARD : 25 voix

Monsieur Azzedine AIT-IHADDADENE : 1 voix

Monsieur François BARONNET : 1 voix

Madame Jeanne JACQUET : 1 voix

Monsieur Jean-Marc ROZE : 1 voix

CC-2024-2 :

Fixation du nombre de vice-présidents
Composition du bureau

Étaient excusés : Alain DE CEULENEER

Étaient absents : Mme Marie-Noëlle RAINON

Étaient représentés : Nathalie BELAMY par Bertrand BOILLY, Denis BOUVILLE par Gilles DESSOYE, David CHATILLON par Dimitri OUDIN, Christophe CORBEAUX par André TETENOIRE, Frédéric DECHAMPS par Jean-Louis FARARD, Éric DELFORGE par Xavier ALBERTINI, Évelyne FRAEYMAN-VELLY par Charles GOSSARD, Régis FRANQUE par Patricia DURIN, Patricia GRAIN par Vincent BENNEZON, Didier HENRIET par Romain BONHOMME, Franck JACQUET par Martine JOLLY, Dominique LEDEME par Éric QUENARD, Colette MACQUART par Thierry BRIANÇON, Patrice MOREL par Marcel VERGEZ, Jean-Pierre RONSEAU par Germain RENARD, Silvana SAHO-NUZZO par Caroline BARRÉ, Jean-Luc SENE par Évelyne QUENTIN, Freddy THOMAS par Véronique MARCHET, Catherine VAUTRIN par Arnaud ROBINET

Étaient représentés par leur suppléant : M. Jean-Robert AUGUSTE par M. Xavier AUGUSTE, M. Patrice CHRETIEN par M. Yannick CHEVAILLIOT, M. Jean-Luc DUBOIS par Mme Aude GUILLEMIN, M. Alain HIRault par M. Sébastien BOUCTON, M. Daniel VAQUETTE par M. Reynald WERBROUCK

Monsieur Arnaud ROBINET

Mes chers collègues, avant de procéder à l'élection des vice-présidents et conseillers communautaires, membres du bureau, nous allons procéder au vote de la délibération fixant le nombre de vice-présidents et la composition du bureau. La note de synthèse détaillée vous a été transmise lors de la convocation. Je ne suis pas sûr de relire cette note de synthèse, je ne vois pas trop l'utilité, mais il vous est proposé de fixer le nombre de vice-présidents, qui est déterminé par le Conseil communautaire sans que le nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents. La composition du bureau communautaire est fixée librement par le Conseil. Celui-ci comprenant le président, les vice-présidents et les membres élus parmi les conseillers communautaires, il vous est proposé de fixer à 60 le nombre de membres composant le bureau, réparti comme suit : le président, les 14 vice-présidents et 45 membres.

Nous allons procéder au vote de la délibération au scrutin public.

Pour procéder à ce vote, il s'agit donc d'utiliser vos boîtiers, comme à l'accoutumée, de la manière suivante : touche 1 pour « pour », touches 2 pour « contre », touche trois pour « abstention », touche 4 pour « ne prend pas part au vote ». Si vous pensez vous être trompé, n'hésitez pas à annuler votre vote à l'aide du bouton rouge contenant la poubelle et recommencez votre vote en cas de doute. Une fois le vote clôturé, vous ne pourrez plus modifier votre vote et les résultats seront immédiatement affichés. Pour rappel, les personnes ayant pouvoir disposent de deux boîtiers, vous devez donc voter avec chaque boîtier.

Je vous propose dès lors de procéder au vote de la délibération fixant le nombre de vice-présidents et la composition du bureau. Je vous remercie d'attendre l'ouverture du vote. Donc un « pour », deux « contre », trois « abstention », et quatre « ne prend pas part au vote ».

Le scrutin est ouvert.

Y a-t-il des collègues qui ont eu des difficultés pour voter ?

Le scrutin est donc clos. Pour : 186 voix, Contre : 2, Abstentions : 8.

La délibération est adoptée.

Votes : Pour : 186, Contre : 2, Abstention : 8

N'ont pas pris part au débat et au vote : Édouard BARON, Christophe BLOT, Conrad CHER, Frédéric DECHAMPS, Thierry JOBART, Chantal LANTENOIS, Denis LHOTELAIN, Colette MACQUART

CC-2024-3 : Élections des vice-présidents et membres du bureau

Étaient excusés : Alain DE CEULENEER

Étaient absents : Mme Marie-Noëlle RAINON

Étaient représentés : Nathalie BELAMY par Bertrand BOILLY, Denis BOUVILLE par Gilles DESOYE, David CHATILLON par Dimitri OUDIN, Christophe CORBEAUX par André TETENOIRE, Frédéric DECHAMPS par Jean-Louis FARARD, Éric DELFORGE par Xavier ALBERTINI, Évelyne FRAEYMAN-VELLY par Charles GOSSARD, Régis FRANQUE par Patricia DURIN, Patricia GRAIN par Vincent BENNEZON, Didier HENRIET par Romain BONHOMME, Franck JACQUET par Martine JOLLY, Dominique LEDEME par Éric QUENARD, Colette MACQUART par Thierry BRIANÇON, Patrice MOREL par Marcel VERGEZ, Jean-Pierre RONSEAU par Germain RENARD, Silvana SAHO-NUZZO par Caroline BARRÉ, Jean-Luc SENE par Évelyne QUENTIN, Freddy THOMAS par Véronique MARCHET, Catherine VAUTRIN par Arnaud ROBINET

Étaient représentés par leur suppléant : M. Jean-Robert AUGUSTE par M. Xavier AUGUSTE, M. Patrice CHRETIEN par M. Yannick CHEVAILLIOT, M. Jean-Luc DUBOIS par Mme Aude GUILLEMIN, M. Alain HIRault par M. Sébastien BOUCTON, M. Daniel VAQUETTE par M. Reynald WERBROUCK

Monsieur Arnaud ROBINET

Mes chers collègues, je vous invite dès à présent à procéder à l'élection des vice-présidents et des membres du bureau.

Cette élection a lieu également au scrutin secret uninominal à trois tours et selon la répartition des sièges par territoire en fonction de leur poids démographique, à savoir : Reims Métropole, 25 sièges représentant 41,6 % des sièges ; Beine-Bourgogne, cinq sièges, 8,3 % ; Champagne Vesle, cinq sièges, 8,3 % ; Fismes Ardre et Vesle, cinq sièges, 8,3 % ; Nord Champenois, quatre sièges, 6,7 % des sièges ; Rives de la Suippe, quatre, 6,7 % des sièges ; Tardenois, trois sièges, 5 % des sièges ; Vallée de la Suippe, quatre sièges, soit 6,7 % ; Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims, cinq sièges, soit 8,3 % des sièges. Comme pour l'élection du président, il vous est proposé le vote électronique à l'aide des boîtiers qui vous ont été remis.

Pour rappel, vous disposez, sur la table, du document récapitulatif listant les numéros des 206 conseillers communautaires, le numéro 207 étant attribué au vote blanc. Pour voter, il s'agira donc d'appuyer sur le numéro souhaité à trois chiffres. Pensez à saisir les zéros également si besoin. N'utilisez pas les boutons à droite du boîtier, sauf éventuellement la touche rouge qui vous permet de corriger tout vote ou votre vote si vous pensez vous être trompé. Le changement est immédiatement pris en compte.

Nous allons passer à l'élection du premier vice-président. Je demande au candidat au poste de premier vice-président de bien vouloir se faire connaître.

Je vous présente donc la candidature d'Alain TOULLEC. Y a-t-il d'autres candidatures ? Alain TOULLEC correspond au numéro 196. Je vous invite maintenant à procéder à l'élection du premier vice-président et à voter à l'aide de votre boîtier électronique.

Le scrutin est ouvert. Est-ce que tout le monde a pu voter ?

Le scrutin est clos.

Monsieur Alain TOULLEC : 172

Monsieur Guy LECOMTE : 1

Monsieur Charles GOSSARD : 1

Monsieur Azzedine AIT-HIADDADENE : 1

Alain TOULLEC a obtenu 172 voix. Ayant donc obtenu la majorité absolue, je déclare Alain TOULLEC élu premier vice-président de la Communauté urbaine du Grand Reims et je l'invite à me rejoindre à la tribune.

Je vous demande, chers collègues, de passer maintenant à l'élection de votre deuxième vice-président ou deuxième vice-présidente.

Je vous présente la candidature de Katia BEAUJARD de la commune d'Hermonville. Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas de candidature ? Je vous invite maintenant à procéder à l'élection du deuxième vice-président et à voter à l'aide de votre boîtier électronique. Je vous rappelle que Katia BEAUJARD a le numéro 020.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Madame Katia BEAUJARD : 180

Monsieur Charles GOSSARD : 1

Monsieur Vincent VERSTRAETE : 1
Monsieur Xavier ALBERTINI : 1
Monsieur Azzedine AIT-IHADDADENE : 1

Katia BEAUJARD a obtenu 180 voix, la majorité absolue. Je la déclare élue deuxième vice-présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims et je l'invite à me rejoindre à la tribune.

Mes chers collègues, nous allons donc maintenant passer à l'élection de notre troisième vice-président. Je vous propose la candidature de Jean-Pierre FORTUNÉ, commune de Tinquieux. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Jean-Pierre FORTUNÉ est le numéro 081. Je vous invite maintenant à procéder à l'élection du troisième vice-président.

Je déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Jean-Pierre FORTUNE : 167
Monsieur Charles GOSSARD : 3
Monsieur Jérôme FORTIER : 2
Monsieur Jean-Marc ROZE : 1
Monsieur Dominique POTAR : 1
Monsieur Azzedine AIT-IHADDADENE : 1

Jean-Pierre FORTUNÉ ayant obtenu la majorité absolue avec 167 voix, je le déclare élu troisième vice-président de notre Communauté urbaine et je l'invite à nous rejoindre à la tribune.

Nous allons donc passer maintenant à l'élection du quatrième vice-président, en l'occurrence une vice-présidente. Je vous présente la candidature d'Anne DESVERONNIERES, numéro 069, commune de Pomacle. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Je vais donc maintenant procéder à l'élection du quatrième vice-président et je déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin est clos.

Madame Anne DESVERONNIERES : 164
Monsieur Azzedine AIT-IHADADDENE : 1
Monsieur Yann VELLY : 1
Monsieur Thibault LOCQUARD : 1
Madame Martine JOLLY : 1
Monsieur Nicolas HABARE : 1
Monsieur Charles GOSSARD : 1
Monsieur Gilles DESSOYE : 1
Madame Marie DEPAQUY : 1
Monsieur Nicolas DARGEANT : 1

Madame Anne DESVERONNIERES ayant obtenu 164 voix, la majorité absolue, je la déclare élue quatrième vice-présidente et je l'invite à nous rejoindre à la tribune.

Nous allons donc maintenant procéder à l'élection du cinquième vice-président. Je vous présente la candidature de Pierre GEORGIN, commune de Champigny, numéro 088. Y a-t-il d'autres candidatures ? Oui.

Monsieur Azzedine AIT-IHADDADENE

Monsieur le Président, d'abord, félicitations pour votre élection et puis je voulais juste rectifier une chose sur les votes. Je n'ai jamais prétendu à la fonction de président. Je vois des voix sur l'écran. Je remercie mon admirateur, encore mieux mon admiratrice, mais pour le poste de cinquième vice-président, mes chers collègues, je vous sou mets ma candidature et mon numéro est très facile à trouver, c'est le 001. Merci à tous et bonne soirée.

Monsieur Arnaud ROBINET

Y a-t-il d'autres candidatures ? Nous avons donc la candidature de Pierre GeorGIN, numéro 088 et la candidature d'Azzedine AIT-IHADDADENE, Maire de Savigny-Sur-Ardres, numéro 001.

Je déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Pierre GEORGIN : 138
Monsieur Azzedine AIT-IHADDADENE : 1

Monsieur Charles GOSSARD : 1
Monsieur Bruno ARIZZI : 1

Ont obtenu, Pierre GEORGIN, 138 voix, Azzedine AIT-IHADDADENE, 42 voix. Pierre GEORGIN ayant obtenu la majorité absolue avec 138 voix, je le déclare donc élu cinquième vice-président et l'invite à nous rejoindre à la tribune.

Chers collègues, nous allons maintenant passer au vote pour le poste de sixième vice-président. Je vous présente la candidature de Francis BLIN, commune de Trigny, numéro 030. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Nous allons pouvoir procéder au vote. Je rappelle que Francis BLIN a le numéro 030. Je déclare le vote ouvert.
Le scrutin est clos.

Monsieur Francis BLIN : 174
Monsieur Charles GOSSARD : 3
Madame Badia ALLARD : 3
Monsieur André TETENOIRE : 1
Monsieur Azzedine AIT-IHADADDENE : 1

Francis BLIN ayant obtenu 174 voix, donc la majorité absolue, je le déclare élu sixième vice-président de la Communauté urbaine et je l'invite à nous rejoindre à la tribune.

Nous allons donc pouvoir passer à l'élection du septième vice-président, en l'occurrence septième vice-présidente. Je vous présente la candidature de Nathalie MIRAVETE, commune de Reims, numéro 148. Y a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Je vous propose donc de procéder à l'élection et je déclare le scrutin ouvert. Je rappelle que Nathalie MIRAVETE a le numéro 148.
Le scrutin est clos.

Madame Nathalie MIRAVETE : 173
Monsieur Azzedine AIT-IHADDADENE : 2
Monsieur Yann VELLY : 1
Monsieur Charles GOSSARD : 1

Nathalie MIRAVETE ayant obtenu 173 voix et donc la majorité absolue, je la déclare élue septième vice-présidente et je l'invite à nous rejoindre à la tribune.

Nous allons maintenant procéder à l'élection du huitième vice-président. Je vous présente la candidature de Monsieur Alain WANSCHOOR, commune de Bétheny, numéro 204. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.
Je déclare donc le scrutin ouvert.
Le scrutin est clos.

Monsieur Alain WANSCHOOR : 172(4)
Madame Zabbaou LIMAN : 2
Monsieur Azzedine AIT-IHADDADENE : 2
Monsieur Charles GOSSARD : 1
Monsieur Yann VELLY : 1
Madame Katia BEAUJARD : 1

Alain WANSCHOOR ayant obtenu 172 voix, majorité absolue, je le déclare élu huitième vice-président de notre Communauté urbaine et l'invite à nous rejoindre à la tribune.

Nous allons procéder à l'élection de notre neuvième vice-président. Je vous présente la candidature de Pascal LORIN, commune d'Aubérive, numéro 134. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.
Je déclare donc le scrutin ouvert. 134.
Le scrutin est clos.

Monsieur Pascal LORIN : 180
Monsieur Pascal LABELLE : 1
Monsieur Alain HIRAULT : 1
Monsieur Charles GOSSARD : 1

Monsieur Jacques AMMOURRA : 1
Monsieur Azzedine AIT-IHADDADENE : 1

Pascal LORIN ayant obtenu 180 voix, donc la majorité absolue, je le déclare élu neuvième vice-président de la Communauté urbaine et l'invite à nous rejoindre.

Nous allons maintenant passer à l'élection de notre dixième vice-président ou vice-présidente. Je vous présente. La candidature de Patricia DURIN, commune de Lhéry, numéro 077. Y a-t-il d'autres candidatures ? Madame Zabbaou LIMAN. Y a-t-il d'autres candidatures ? Madame DURIN, numéro 077, Madame Zabbaou LIMAN, numéro 131.
Je déclare le scrutin ouvert.
Le scrutin est clos.

Madame Patricia DURIN : 154
Madame Zabbaou LIMAN : 24
Monsieur Martial DUPIN : 1
Monsieur Franck BAILLY : 1
Monsieur Paul-Vincent ARISTON : 1

Patricia DURIN, 154 voix. Madame Zabbaou LIMAN, 24 voix. Madame DURIN ayant obtenu la majorité absolue, je la déclare élue dixième vice-présidente de la Communauté urbaine et je l'invite à nous rejoindre à la tribune.

Nous allons maintenant élire notre onzième vice-président. Je vous présente la candidature de Patrick BEDEK, commune de Cernay-lès-Reims, numéro 022. Y a-t-il d'autres candidatures ? Oui, Madame Zabbaou LIMAN.
Je rappelle Patrick BEDEK, numéro 022, Madame Zabbaou LIMAN, numéro 131.
Le scrutin est ouvert.
Le scrutin est clos.

Monsieur Patrick BEDEK : 156
Madame Zabbaou LIMAN : 18
Monsieur Vincent VERSTRAETE : 1
Monsieur Pierre LHOTTE : 1
Monsieur Cyrille DUTERNE : 1
Monsieur Xavier ALBERTINI : 1
Monsieur Azzedine AIT-IHADDADENE : 1

Patrick BEDEK, 156 voix. Madame Zabbaou LIMAN, 18 voix. Monsieur Patrick BEDEK ayant obtenu la majorité absolue, je le déclare élu onzième vice-président et l'invite à nous rejoindre.

Passons à l'élection du douzième vice-président. Je vous présente la candidature de François MOURRA, commune de Vandeuil, numéro 151. Y a-t-il d'autres candidats ? Madame Zabbaou LIMAN. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non ?
Donc Monsieur François MOURRA numéro 151, Madame Zabbaou LIMAN, 131.
Le scrutin est ouvert.
Le scrutin est clos.

Monsieur François MOURRA : 162
Madame Zabbaou LIMAN : 12
Monsieur Philippe WATTIER : 1
Monsieur Jean-Pierre JOREZ : 1
Monsieur Denis PONCELET : 1
Monsieur Charles GOSSARD : 1
Monsieur Cyrille DUTERNE : 1
Madame Catherine COUTANT : 1
Monsieur Azzedine AIT-IHADDADENE : 1

Monsieur MOURRA a obtenu 162 voix, Madame LIMAN 12 voix. Monsieur François MOURRA ayant obtenu la majorité absolue, je le déclare élu douzième vice-président et l'invite à nous rejoindre.

Nous allons donc maintenant passer au vote pour notre treizième vice-président. Je vous présente la candidature de Monsieur Mario ROSSI, commune de Reims, numéro 180. Y a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Madame Zabbaou LIMAN. Y a-t-il d'autres candidats ? Non ?

Monsieur Mario ROSSI, numéro 180, Madame Zabbaou LIMAN, numéro 131.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Mario ROSSI : 150

Madame Zabbaou LIMAN : 18

Monsieur Yann VELLY : 1

Madame Catherine VAUTRIN : 1

Monsieur Christophe MAHUET : 1

Monsieur Jean-Pierre JOREZ : 1

Madame Martine JOLLY : 1

Monsieur Charles GOSSARD : 1

Monsieur Patrice BARRIER : 1

Monsieur Azzedine AIT-IHADDADENE : 1

Monsieur ROSSI, 150 voix. Madame LIMAN, 18 voix. Monsieur ROSSI ayant obtenu la majorité absolue, je le déclare élu 13^e vice-président et l'invite à nous rejoindre.

Nous allons venons procéder à l'élection de notre quatorzième et dernier vice-président. Je vous présente la candidature de Monsieur Guy RIFFÉ, commune d'Isles-sur-Suippe, numéro 175. Y a-t-il d'autres candidats ? Madame Zabbaou LIMAN. Alors deux candidats.

Monsieur Guy RIFFÉ, numéro 175, et Madame Zabbaou LIMAN, numéro 131.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Guy RIFFE : 138

Madame Zabbaou LIMAN : 25

Monsieur Eric LEGER : 5

Monsieur Azzedine AIT-HIADDADENE : 2

Monsieur Bernard WEILER : 1

Monsieur Yann VELLY : 1

Monsieur Christophe MAHUET : 1

Monsieur Pascal LABELLE : 1

Monsieur Charles GOSSARD : 1

Monsieur Vincent BENNEZON : 1

Monsieur Bertrand BOILLY : 1

Ont obtenu Monsieur Guy RIFFÉ, 138, Madame Zabbaou LIMAN, 25. Monsieur Guy RIFFÉ ayant obtenu la majorité absolue, je le déclare élu quatorzième vice-président et l'invite à nous rejoindre.

Permettez-moi, en notre nom à tous, de féliciter les quatorze vice-présidents élus. Félicitations.

Mes chers collègues, nous allons maintenant procéder à l'élection des conseillers communautaires membres du bureau. Je vous rappelle que la répartition du nombre de membres du bureau est fixée en fonction de la population des territoires. La notion de membre de bureau inclut la présidence, les vice-présidents et les autres membres du bureau. Pour chaque territoire, je vais donc vous indiquer le nombre d'élus à élire, déduction faite du président et des vice-présidents. Pour le territoire de Reims Métropole ou ex-Reims Métropole, il y a 18 membres à élire. Pour le territoire Beine-Bourgogne, il y a quatre membres à élire. Pour le territoire Champagne Vesle, il y a quatre membres à élire. Pour le territoire Fismes Ardre et Vesle, quatre membres à élire. Pour le territoire Nord Champenois, trois membres à élire. Pour le territoire Rives de la Suippe, trois membres à élire. Pour le territoire Tardenois, deux membres à élire. Pour le territoire Vallée de la Suippe, trois membres à élire. Pour le territoire Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims, il y a quatre membres à élire.

Je vous propose de commencer en procédant à l'élection du membre du bureau qui sera en charge de l'animation de chaque territoire pour chacun de ces neuf territoires.

Territoire ex-Reims Métropole, 18 membres à élire. Nous avons la candidature de Monsieur Thomas DUBOIS, commune de Sillery, numéro 074. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Thomas DUBOIS : 172
Monsieur Thomas FREDDY : 1
Monsieur Jean-Luc DUBOIS : 1
Monsieur Azzedine AIT-HIADDADENE : 1

Monsieur DUBOIS a obtenu 172. Monsieur Dubois ayant obtenu la majorité absolue, je le déclare donc membre du bureau en charge de l'animation du territoire ex-Reims Métropole de notre Communauté urbaine.

Territoire de Beine-Bourgogne, quatre membres à élire. Nous avons la candidature de Monsieur Michel KELLER, commune de Witry-lès-Reims, numéro 112. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas. Je déclare donc le scrutin ouvert.
Le scrutin est clos.

Monsieur Michel KELLER : 179
Monsieur Jean-Pierre JOREZ : 2
Monsieur Franck ASSELIN : 1

Michel KELLER a obtenu 179 voix, donc la majorité absolue, et je le déclare élu membre du bureau en charge de l'animation du territoire Beine-Bourgogne.

Territoire Champagne Vesle, quatre membres à élire. Nous allons élire le membre du bureau en charge de l'animation du territoire et j'ai la candidature de Pierre LHOTTE, commune de Branscourt, numéro 130. Y a-t-il d'autres candidats ? Non ?
Le scrutin est donc ouvert, numéro 130.
Le scrutin est clos.

Monsieur Pierre LHOTTE : 165
Madame Catherine VAUTRIN : 1
Monsieur Jean-Pierre RONSEAUX : 1
Madame Annie PERRARD : 1
Monsieur Thibault LOCQUARD : 1
Monsieur Franck BAILLY : 1
Monsieur Azzedine AIT HIADDADENE : 1

Monsieur Pierre LHOTTE a obtenu 165 voix, donc la majorité absolue. Je le déclare membre du bureau en charge de l'animation du territoire Champagne Vesle.

Territoire Fismes Ardre et Vesle, quatre membres à élire. Nous allons donc élire celui ou celle qui sera en charge de l'animation du territoire Fismes Ardre et Vesle. Nous avons la candidature de Philippe SALMON, commune de Crugny, numéro 185. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas.
Le scrutin est donc ouvert. 185.
Le scrutin est clos.

Monsieur Philippe SALMON : 178
Monsieur Charles GOSSARD : 3
Madame Claudine ROUSSEAUX : 2
Madame Catherine VAUTRIN : 1
Madame Ghislaine LECLERE : 1
Monsieur Jean-Robert AUGUSTE : 1
Monsieur Paul-Vincent ARISTON : 1

Philippe SALMON, 178 voix, donc la majorité absolue. Je le déclare élu membre du bureau en charge de l'animation du territoire Fismes Ardre et Vesle.

Territoires Nord champenois, trois membres à élire. Pour l'animation du territoire Nord champenois, nous avons la candidature de Madame Claudine ROUSSEAUX, commune de Loivre, numéro 181. Y a-t-il d'autres candidats ?
Je déclare donc le scrutin ouvert.
Le scrutin est clos.

Madame Claudine ROUSSEAU : 184
Madame Martine JOLLY : 2
Monsieur Mario ROSSI : 1
Madame Ghislaine LECLERE : 1
Monsieur Patrice BARRIER : 1
Monsieur Jean-Pierre ARNAUD : 1
Monsieur Azzedine AIT-HIADDADENE : 1

Madame Claudine ROUSSEAU ayant obtenu 184 voix, donc la majorité absolue, je la déclare élue membre du bureau en charge de l'animation du territoire Nord champenois.

Territoire Rives de la Suippe, trois membres à élire. Pour le membre du bureau qui sera en charge de l'animation du territoire Rives de la Suippe, nous avons la candidature de Monsieur Jean-Jacques GOUAULT, commune de Bétheniville, numéro 094. Y a-t-il d'autres candidats ? Oui ? Monsieur Damien GIRARD.

Alors Monsieur Damien GIRARD, numéro 091, Monsieur Jean-Jacques GOUAULT, 094. Pas d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Jean-Jacques GOUAULT : 123
Monsieur Damien GIRARD : 42
Monsieur Philippe WATTIER : 1
Monsieur Antoine LEMAIRE : 1
Monsieur Pascal HARLAULT : 1
Monsieur Jean-Pierre FORTUNE : 1
Madame Katia BEAUJARD : 1

Monsieur Jean-Jacques GOUAULT, 123 voix, Monsieur Damien GIRARD, 42 voix.

Monsieur Jean-Jacques GOUAULT ayant obtenu la majorité absolue, je le déclare élu membre du bureau en charge de l'animation du territoire Rives de la Suippe.

Territoire Tardenois, deux membres à élire. Comme candidat au poste de l'animation du territoire Tardenois, nous avons la candidature de Madame Colette MACQUART, commune de Chambrecy, numéro 135. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Le scrutin est donc ouvert.

Le scrutin est clos.

Madame Colette MACQUART : 174
Monsieur Eric MALTOT : 1
Madame Catherine MALAISE : 1
Monsieur Alain HIRAUULT : 1
Monsieur Martial DUPIN : 1
Monsieur Sébastien DOLE : 1
Monsieur Bruno COCHEME : 1
Monsieur Franck BAILLY : 1
Monsieur Jean-Pierre ARNAUD : 1

Madame Colette MACQUART ayant obtenu 174 voix, donc la majorité absolue, je la déclare élue membre du bureau chargé de l'animation du territoire Tardenois.

Territoire Vallée de la Suippe, trois membres à élire. Nous allons élire l'animateur en charge de l'animation du territoire et nous avons la candidature de Patrice MOUSEL, commune de Warmeriville, numéro 152. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidatures ?

Le scrutin est donc ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Patrice MOUSEL : 173
Monsieur Thibault LOCQUARD : 1
Madame Muriel JACQUIOT : 1
Monsieur Stéphane GOMBAUD : 1
Monsieur Hervé CHEF : 1
Monsieur Bruno ARIZZI : 1

Monsieur Patrice MOUSEL a obtenu 173 voix, donc la majorité absolue, je le déclare élu membre du bureau en charge de l'animation du territoire Vallée de la Suippe.

Territoire Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims, quatre membres à élire. Nous allons élire le conseiller communautaire en charge de l'animation de ce territoire. Nous avons la candidature de Monsieur Gilles DESSOYE, commune de Ville-en-Selve, numéro 068. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats ?

Le scrutin est donc ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Gille DESSOYE : 175

Monsieur Cyrille DUTERNE : 2

Monsieur Nicolas DARGENT : 2

Monsieur Bernard WEILER : 1

Madame Nadine POULAIN : 1

Madame Badia ALLARD : 1

Monsieur Gilles DESSOYE ayant obtenu 175 voix, donc la majorité absolue, je le déclare élu membre du bureau en charge d'animations du territoire Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims.

Je vous invite maintenant à procéder à l'élection des autres conseillers communautaires par territoire, qui seront membres du bureau.

Pour le territoire de l'ex Reims Métropole, il reste 17 membres à élire, réduction faite du Président, du nombre de VP et du CCD en charge de l'animation du territoire. Nous avons la candidature de Madame Catherine VAUTRIN, commune de Reims, numéro 199, y a-t-il d'autres candidatures ?

Je déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin est clos.

Madame Catherine VAUTRIN : 159

Monsieur Arnaud ROBINET : 1

Madame Zabbaou LIMAN : 1

Monsieur Franck JACQUET : 1

Monsieur Jean-Marie ALLOUCHERY : 1

Madame Catherine VAUTRIN ayant obtenu 159 voix, donc la majorité absolue, je la déclare élue membre du bureau de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Il reste seize membres à élire et donc nous allons élire le 11^e conseiller communautaire membre du bureau. Nous avons la candidature de Monsieur Xavier ALBERTINI, commune de Reims, numéro 002. Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Xavier ALBERTINI : 154

Monsieur Yann VELLY : 1

Madame Véronique MARCHET : 1

Madame Zabbaou LIMAN : 1

Monsieur Franck JACQUET : 1

Madame Kim DUNTZE : 1

Monsieur Edouard BARON : 1

Monsieur Azzedine AIT-HIADDADENE : 1

Monsieur Cédric CHEVALIER : 1

Monsieur ALBERTINI ayant obtenu 154 voix, je le déclare membre du bureau de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Au poste de 12^e conseiller communautaire et membre du bureau, nous avons la candidature de Patrice BARRIER, commune de Taissy, numéro 018. Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas ?

Je déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Patrice BARRIER : 176
Madame Zabbaou LIMAN : 3
Monsieur Marcel VERGEZ : 1
Madame Maryline BAILLY : 1

Monsieur Patrice BARRIER ayant obtenu 176 voix, donc la majorité absolue, je le déclare membre du bureau.

Au poste de 13^e conseiller communautaire, nous avons la candidature de Monsieur Raphaël BLANCHARD, commune de Reims, numéro 029. Y a-t-il d'autres candidats ?
Je déclare le scrutin ouvert.
Le scrutin est clos.

Monsieur Raphael BLANCHARD : 160
Madame Zabbaou LIMAN : 4
Monsieur Yann VELLY : 2
Monsieur Arnaud NININ : 1
Monsieur Pascal LABELLE : 1
Monsieur Charles GOSSARD : 1
Madame Florence BERTHON : 1
Monsieur Vincent BENNEZON : 1
Madame Katia BEAUJARD : 1
Monsieur Xavier ALBERTINI : 1

Monsieur Raphaël BLANCHARD ayant obtenu 160 voix, donc la majorité absolue, je le déclare élu membre du bureau de la Communauté urbaine.

Élection du 14^e conseiller communautaire membre du bureau. Nous avons la candidature de Monsieur David CHATILLON, numéro 043, commune de Reims. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas.
Le scrutin est donc ouvert.
Le scrutin est clos.

Monsieur David CHATILLON : 168
Madame Zabbaou LIMAN : 5
Monsieur Yann VELLY : 2
Madame Kim DUNTZE : 1
Monsieur Fabien CHARPENTIER : 1
Monsieur Christian BERLOT : 1
Monsieur Azzedine AIT-IHADDADENE : 1

Monsieur David CHATILLON ayant obtenu 168 voix, donc la majorité absolue, je le déclare élu membre du bureau de la Communauté urbaine.

Élection du 15^e, conseiller communautaire membre du bureau, nous avons la candidature de Monsieur Cédric CHEVALIER, commune de Saint-Léonard, numéro 047. Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.
Je déclare donc le scrutin ouvert.
Le scrutin est clos.

Monsieur Cédric CHEVALIER : 149
Madame Zabbaou LIMAN : 2
Monsieur Yann VELLY : 1
Madame Jacqueline LOPATA : 1
Monsieur Stéphane LANG : 1
Monsieur Franck JACQUET : 1
Monsieur Charles GOSSARD : 1
Madame Kim DUNTZE : 1
Madame Valérie CORDEBAR : 1
Monsieur Conrad CHER : 1
Monsieur David CHATILLON : 1
Madame Florence BERTHON : 1
Monsieur Xavier ALBERTINI : 1
Monsieur Azzedine AIT-IHADDADENE : 1

Monsieur CHEVALIER ayant obtenu 149 voix, donc la majorité absolue, je le déclare élu membre du bureau de la Communauté urbaine.

Élection du 16^e conseiller communautaire membre du bureau. Nous avons la candidature de Monsieur Alain HIRAULT, commune de Champfleury, numéro 103. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Le scrutin est donc ouvert.
Le scrutin est clos.

Monsieur Alain HIRAULT : 171
Madame Zabbaou LIMAN : 2
Monsieur Yann VELLY : 1
Monsieur Patrick TCHANGA : 1
Madame Jeanne JACQUET : 1
Madame Kim DUNTZE : 1
Monsieur Alain DE CELEUNEER : 1
Monsieur Corentin CENTA : 1

Alain HIRAULT ayant obtenu 171 voix, donc la majorité absolue, je le déclare élu membre du bureau du Conseil communautaire.

Election du 17^e conseiller communautaire membre du bureau. Nous avons la candidature de Monsieur Frédéric LEPAN, commune de Prunay, numéro 124. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas. Le scrutin est ouvert.
Le scrutin est clos.

Monsieur Frédéric LEPAN : 164
Monsieur Jean MARX : 3
Madame Zabbaou LIMAN : 3
Madame MARIE-BERNADETTE NEYRINCK 1
Monsieur André LEMAIRE : 1
Monsieur Serge HIET : 1

Monsieur Frédéric LEPAN ayant obtenu 164 voix, la majorité absolue, je le déclare élu membre du bureau.

Élection du 18^e conseiller et membre du bureau. Nous avons la candidature de Jean MARX. Y a-t-il d'autres candidatures ? Madame Zabbaou LIMAN.
Monsieur Jean MARX, numéro 140, Madame Zabbaou LIMAN, numéro 131.
Le scrutin est donc ouvert.
Le scrutin est clos.

Monsieur Jean MARX : 137
Madame Zabbaou LIMAN : 30
Monsieur Vincent VERSTRATE : 1
Monsieur Claude MAUPRIVEZ : 1
Madame Maryline BAILLY : 1
Monsieur Jean-Robert AUGUSTE : 1

Monsieur Jean MARX ayant obtenu 137 voix, donc la majorité absolue, je le déclare élu membre du bureau de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Élection du 19^e conseiller communautaire et membre du bureau. Nous avons la candidature de Madame Laure MILLER, commune de Reims, numéro 146. Y a-t-il d'autres candidatures ? Madame Zabbaou LIMAN.
Madame MILLER, 146. Madame Zabbaou LIMAN, 131.
Le scrutin est donc ouvert.
Le scrutin est clos.

Madame Laure MILLER : 136
Madame Zabbaou LIMAN : 25
Monsieur Emmanuel MAZINGUE : 2
Monsieur Yann VELLY : 1
Monsieur Patrice MOREL : 1
Monsieur Claude MAUPRIVEZ : 1
Madame Jeanne JACQUET : 1
Monsieur Jacques AMMOURRA : 1

Madame MILLER ayant obtenu 136 voix, donc la majorité absolue, je la déclare élue membre du bureau de notre Communauté urbaine.

Au poste de 20^e conseiller communautaire membre du bureau, nous avons la candidature de Monsieur Franck NOËL, commune de Reims, numéro 156. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas.

Le scrutin est donc ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Franck NOEL : 173
Madame Zabbaou LIMAN : 4
Monsieur Yann VELLY : 2
Monsieur Claude MAUPRIVEZ : 1
Monsieur Franck JACQUET : 1

Monsieur NOËL ayant obtenu 173 voix, il est donc élu membre du bureau de la CU.

L'élection du 21^e conseiller communautaire membre du bureau. Nous avons la candidature de Monsieur Dominique POTAR, commune de Bezannes, numéro 167. Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le scrutin est donc ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Dominique POTAR : 153
Monsieur Arnaud ROBINET : 2
Monsieur Philippe WATTIER : 1
Monsieur Jean-Marie VIEVILLE : 1
Monsieur Yann VELLY : 1
Monsieur Jean-Luc SENE : 1
Monsieur Claude PIQUARD : 1
Madame Agathe MOUGENOT : 1
Madame Murielle JACQUIOT : 1
Monsieur Jean-Pierre FORTUNE : 1
Monsieur Corentin CENTA : 1
Monsieur Thierry BRIANCON : 1

Monsieur POTAR ayant obtenu 153 voix, majorité absolue, je le déclare donc élu membre du bureau de la Communauté urbaine.

Élection du 22^e conseiller membre du bureau. Nous avons la candidature de Monsieur Éric QUÉNARD, commune de Reims, numéro 170. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas.

Le scrutin est donc ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Eric QUENARD : 141
Madame Zabbaou LIMAN : 6
Madame Jeanne JACQUET : 2
Monsieur Jérôme FORTIER : 2
Monsieur Azzedine AIT-IHADDADENE : 2
Monsieur Yann VELLY : 1
Madame Marie-Ines ROMELLE : 1
Madame Marie-Noëlle RAINON : 1
Monsieur Emmanuel MAZINGUE : 1
Monsieur Dominique LEDEME : 1
Monsieur Stéphane LANG : 1
Madame Katia BEAUJARD : 1

Monsieur QUÉNARD ayant obtenu 141 voix, majorité absolue, je le déclare donc élu membre du bureau de notre CU.

23^e conseiller. Nous avons la candidature de Madame Évelyne QUENTIN, commune de Saint-Brice-Courcelles, numéro 171. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas .

Scrutin ouvert.

Le scrutin est clos.

Madame Evelyne QUENTIN : 159
Madame BLONDEAU : 2
Madame Marie-Inès ROMELLE : 1
Madame Zabbaou LIMAN : 1

Monsieur Jean-Pierre JOREZ : 1
Monsieur Francis BLIN : 1

Madame Évelyne QUENTIN ayant obtenu 159 voix, majorité absolue, je la déclare élue membre du bureau de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Élection du 24^e conseiller communautaire membre du bureau, nous avons la créature de Monsieur Jean-Marc ROZE, commune de Reims, numéro 182. Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Jean-Marc ROZE : 151
Madame Zabbaou LIMAN : 2
Monsieur Christian BERLOT : 2
Monsieur Marcel VERGEZ : 1
Monsieur Jean-Pierre JOREZ : 1
Monsieur Claude PIQUARD : 1
Monsieur Arnaud NININ : 1
Monsieur Franck JACQUET : 1
Monsieur Charles GOSSARD : 1
Madame Kim DUNTZE : 1
Monsieur Corentin CENTA : 1
Madame Laurence BILLY : 1
Monsieur Patrice BARRIER : 1

Monsieur ROZE ayant obtenu 151 voix, majorité absolue, je le déclare donc élu membre du bureau.

Toujours pour le territoire de Reims Métropole, il reste deux membres à élire. Nous passons donc au 25^e conseiller communautaire membre du bureau. Nous avons la candidature de Monsieur André SECONDE, communes de Puisieux, numéro 186. D'autres candidats ? Pas de candidats et donc je déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur André SECONDE : 173
Monsieur Jean-Marc ROZE : 1
Madame Zabbaou LIMAN : 1
Madame Cécile CONREAU : 1

Monsieur SECONDE ayant obtenu 173 voix, majorité absolue, il est donc membre du bureau.

Dernier membre à élire pour le territoire de l'ex Reims Métropole. 26^e conseiller communautaire membre du bureau. Nous avons la candidature de Monsieur Philippe WATTIER, commune de Reims, numéro 205. Y a-t-il d'autres candidats ? Madame Zabbaou LIMAN. Pas d'autres candidats ?

Monsieur WATTIER, numéro 205, Madame Zabbaou LIMAN, numéro 131.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Philippe WATTIER : 135
Madame Zabbaou LIMAN : 20
Monsieur Yann VELLY : 2
Monsieur Frédéric MASSONOT : 1

Monsieur WATTIER, 135 voix, majorité absolue. Je déclare Monsieur WATTIER membre du bureau de la Communauté urbaine.

Monsieur Guy LECOMTE

Monsieur le Président, je suis assez surpris. On a voté qu'il y avait 25 délégués pour Reims Métropole et on en vote 26.

Monsieur Arnaud ROBINET

C'est le 26^e membre. On est bon. Vous me faites peur, cher collègue, mais vous avez raison. Oui, il y a les conseillers au territoire qui ont été élus avant et donc on est bien dans la proportion 25+1, 26. C'est bien cela.

Nous allons passer maintenant au territoire de **Beine-Bourgogne**, trois membres à élire, déduction faite du nombre de VP et du CCD en charge de l'animation du territoire.

Nous allons donc élire le 27^e conseiller communautaire membre du bureau, mais premier conseiller communautaire du territoire de Beine-Bourgogne. Nous avons la candidature de Monsieur Romain BONHOMME, commune de Beine-Nauroy, numéro 34. Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Romain BONHOMME : 156

Monsieur Yann VELLY : 1

Monsieur Francis MUNIER : 1

Monsieur Antoine LEMAIRE : 1

Monsieur Christian BLOT : 1

Madame Florence BERTHON : 1

Monsieur Paul-Vincent ARISTON : 1

Monsieur BONHOMME ayant obtenu 156 voix, majorité absolue, je le déclare élu membre du bureau de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Toujours pour le territoire Beine-Bourgogne, nous allons élire le 28^e conseiller communautaire membre du bureau et nous avons la candidature de Pascal GARNOTEL, commune de Lavannes, numéro 086. Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Pascal GARNOTEL : 174

Monsieur Bruno ARRIZI : 2

Monsieur Yann VELLY : 1

Madame Véronique MARCHET : 1

Monsieur Thierry JOBART : 1

Monsieur Charles GERMAIN : 1

Monsieur Thierry BRIANCON : 1

Monsieur GARNOTEL ayant obtenu 174 voix, majorité absolue, je le déclare donc membre du bureau de la CU.

Dernier membre pour le territoire Beine-Bourgogne, pour le 29^e conseiller communautaire, nous avons la candidature de Monsieur Nicolas HABARE, commune de Bourgogne-Fresne, numéro 098. Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Je déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin est clos.

Mme Nicolas HABARE : 150

Monsieur Jean-Pierre ARNAUD : 2

Madame Zabbaou LIMAN : 1

Monsieur Yann VELLY : 1

Monsieur Denis LHOTELAIN : 1

Madame Bénédicte LE PANSE : 1

Madame Patricia GRAIN : 1

Monsieur Charles GERMAIN : 1

Monsieur GARNOTEL : 1

Monsieur Paul-Vincent ARISTON : 1

Monsieur Jean-Marie ALLOUCHERY : 1

Monsieur HABARE ayant obtenu 150 voix, majorité absolue, il est donc déclaré membre du bureau de la Communauté urbaine.

Territoire Champagne Vesle, trois membres à élire et donc nous allons élire le 30^e conseiller communautaire membre du bureau. Nous avons la candidature de Monsieur Éric LÉGER, commune de Sacy, numéro 121. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Eric LEGER : 163

Monsieur Martial DUPIN : 4

Monsieur Frédéric MASSONOT : 3

Monsieur Yann VELLY : 1

Monsieur Jean-Pierre JOREZ : 1

Monsieur LÉGER ayant obtenu 163 votes, majorité absolue, je le déclare donc membre du bureau de la CU.

Toujours pour le territoire Champagne Vesle, 31^e conseiller membre du bureau. Nous avons la candidature de Madame Annie PERRARD, commune d'Écueil, numéro 159. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Madame Annie PERRARD : 167
Monsieur Martial DUPIN : 4
Monsieur François MOURRA : 3
Madame Véronique MARCHET : 1

Madame Annie PERRARD ayant obtenu 167 voix, majorité absolue, elle est déclarée membre du bureau de la CDU.

Territoire Champagne Vesle toujours, on va élire le 32^e conseiller. Nous avons la candidature de Monsieur Jean-Pierre RONSEAUX, Commune de Gueux, numéro 179. Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Jean Pierre RONSEAUX : 149
Monsieur Martial DUPIN : 8
Monsieur Arnaud ROBINET : 2
Madame Armelle SIMON : 1
Monsieur Mario ROSSI : 1
Madame Annie PERRARD : 1
Monsieur François MOURRA : 1
Monsieur Frédéric MASSONOT : 1
Monsieur Julien LEPITRE : 1
Madame Jeanne JACQUET : 1
Monsieur Sébastien DOLE : 1
Madame Caroline BARRE : 1

Jean-Pierre RONSEAUX ayant obtenu 142 voix, majorité absolue, il est donc membre du bureau.

Nous passons maintenant aux élections pour le territoire Fismes Ardre et Vesle, 2 membres à élire. C'est le 34^e conseiller communautaire membre du bureau. Nous avons la candidature de Monsieur Charles GOSSARD, commune de Fismes, numéro 093.

Pardon, le 33^e, mais toujours pour Fismes Ardre et Vesle et nous avons la candidature de Monsieur Bertrand BOILLY, commune de Breuil-sur-Vesle, numéro 33. Y a-t-il d'autres candidats ? 033.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Bertrand BOILLY : 165
Monsieur Charles GOSSARD : 3
Monsieur Christian BLOT : 2
Monsieur Claude MAUPRIVEZ : 1
Madame Badia ALLARD : 1

Bertrand BOILLY a obtenu 165 voix, majorité absolue, je le déclare membre du bureau.

Et donc, excusez-moi, nous passons au 34^e conseiller pour le territoire Fismes Ardre et Vesle et nous avons la candidature de Monsieur Charles GOSSARD, commune de Fismes, numéro 093. Y a-t-il d'autres candidats ? Monsieur Marcel VERGEZ.

Monsieur Marcel VERGEZ

Monsieur le Président, toutes mes vives félicitations pour votre élection. Je prends très rapidement la parole puisque le Maire de Fismes l'a déjà eue. Je m'appelle Marcel VERGEZ, je suis le Maire d'un village qui est tout à fait rural et je serai demain avec vous et avec les agriculteurs. Je me présente parce que je fais partie de quatre conseils d'orientation et je suis tout le temps là et je fais partie aussi de la CCSPL du Grand Reims et de Reims. Je suis aussi très souvent là et même parfois presque tout seul, avec un de mes collègues qui est ici présent, donc mon implication est totale pour le Grand Reims. Si par hasard je suis élu ou pas élu, je serai demain avec les agriculteurs.

Monsieur Arnaud ROBINET

Merci. Y a-t-il d'autres candidats ? Je rappelle donc : candidat Monsieur GOSSARD, numéro 093 et Monsieur Marcel VERGEZ de Ventelay, numéro 201.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Marcel VERGEZ : 89
Monsieur Charles GOSSARD : 78
Monsieur Christian BLOT : 3
Monsieur Denis PONCELET : 1
Monsieur François MOURRA : 1
Monsieur Cyrille DUTERNE : 1

Monsieur Marcel VERGEZ ayant obtenu 89 voix, Monsieur Charles GOSSARD, 78 voix. Monsieur Marcel VERGEZ est élu membre du bureau de la Communauté urbaine.

Toujours pour le territoire Fismes Ardre et Vesle, il reste un membre à élire, le 35^e conseiller communautaire membre du bureau. Nous avons la candidature de Madame Nadine POULAIN pour la commune de Jonchery-sur-Vesle, numéro 169. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Madame Nadine POULAIN : 160
Madame Annie PERRARD : 1
Monsieur Charles GOSSARD : 1
Madame Anne DESVERONNIERES : 1

Madame Nadine POULAIN ayant obtenu 160 voix, majorité absolue, je la déclare membre du bureau de la CU.

Territoire Nord Champenois, il reste deux membres à élire. 36^e conseiller. Nous avons la candidature de Madame Chantal LANTENOIS, commune de Cormicy, numéro 115. Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert. Il n'y a pas d'écran. Attendez, petit souci technique. Non, ne partez pas. Je peux ouvrir le vote.

Je répète, je vous rappelle que devant la candidature de Madame Chantal LANTENOIS de la commune de Cormicy numéro 115.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Mme Chantal LANTENOIS : 169
Monsieur JACOB : 1
Monsieur Paul-Vincent ARISTON : 1

Puisque Madame Chantal LANTENOIS a obtenu 169 voix, majorité absolue, je la déclare membre du bureau de notre Communauté urbaine.

Reste un membre à élire pour le territoire Nord Champenois. 37^e conseiller. Nous avons la candidature de Monsieur Guy LECOMTE, commune de Cauroy-lès-Hermonville, numéro 119. Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert.

Alors je vais relancer le vote. Candidat Guy LECOMTE, commune de Cauroy-lès-Hermonville, numéro 119.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Guy LECOMTE : 154
Madame Chantal LANTENOIS : 2
Monsieur Eric MALTOT : 1
Madame Martine JOLLY : 1
Monsieur Franck JACQUET : 1
Monsieur Christian BLOT : 1
Monsieur Paul-Vincent ARISTON : 1

Monsieur Guy LECOMTE ayant obtenu 154 voix, majorité absolue, il est déclaré membre du bureau de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Territoire Rives de la Suippe, il reste deux membres à élire, déduction faite du nombre de VP et du CCD. 38^e

conseiller communautaire membre du bureau. Nous avons la candidature de Monsieur Hervé CHEF commune de Saint-Masmes, numéro 045. Y a-t-il d'autres candidats ? Je répète, nous avons la candidature de Monsieur Hervé CHEF commune de Saint-Masmes, numéro 045. Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Hervé CHEF : 168
Monsieur Dominique LETISSIER : 1
Madame Catherine CHOPART : 1

Monsieur Hervé CHEF ayant obtenu 168 voix, majorité absolue, il est donc déclaré membre du bureau de la Communauté urbaine.

Dernier membre à élire pour le territoire Rives de la Suipe, qui correspond au 39^e Conseiller communautaire membre du bureau. Nous avons la candidature de Monsieur Damien GIRARD, commune de Pontfaverger-Moronvilliers, numéro 091. Y a-t-il d'autres candidats ? Monsieur Thibault LOCQUARD, Maire de Vaudesincourt. On va donner le numéro. 132.

Donc nous avons deux candidats : Monsieur Damien GIRARD numéro 091 et Monsieur LOCQUARD Thibault numéro 132.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Thibault LOCQUARD : 100
Monsieur Damien GIRARD : 57
Madame Isabelle GERARD : 1
Monsieur Jean-Pierre FORTUNE : 1
Monsieur Paul-Vincent ARISTON : 1

Monsieur Thibault LOCQUARD ayant obtenu 100 voix, est donc déclaré membre du bureau de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Territoire Tardenois, un membre à élire. Nous avons la candidature de Monsieur Bruno COCHEMÉ, commune de Romigny, numéro 52. Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin est donc ouvert. Monsieur COCHEMÉ, numéro 052.

Le scrutin est clos.

Monsieur Bruno COCHEME : 159
Madame Marie-Bernadette NEYRINCK : 1
Monsieur Frédéric DECHAMPS : 1
Madame Cécile CONREAU : 1
Monsieur Jacky CHOPIN : 1
Monsieur Paul-Vincent ARISTON : 1

Monsieur COCHEMÉ ayant obtenu 159 voix, il est donc déclaré membre bureau de la Communauté urbaine.

Territoire Vallée de la Suipe, deux membres à élire. Nous avons la candidature de Monsieur Christophe MAHUET, commune de Auménancourt, numéro 136. Y a-t-il d'autres candidats ? Non ?

Le scrutin est donc ouvert.

Le scrutin est clos.

Monsieur Christophe MAHUET : 163
Monsieur Yann VELLY : 2
Monsieur Denis PONCELET : 1
Monsieur Franck NOEL : 1
Monsieur Pascal LABELLE : 1
Monsieur François BARONNET : 1
Madame Maryline BAILLY : 1

Monsieur Christophe MAHUET ayant obtenu 163 voix, majorité absolue, il est donc déclaré membre du bureau de la Communauté urbaine.

Territoire Vallée de la Suipe, il reste un membre à élire. Nous avons la candidature de Madame Anne-Sophie ROMAGNY, commune de Bazancourt, numéro 177. Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le scrutin est donc ouvert.

Le scrutin est clos.

Étaient absents : Mme Marie-Noëlle RAINON

Étaient représentés : Valérie BEAUVAIS par Stéphane LANG, Nathalie BELAMY par Bertrand BOILLY, Denis BOUDVILLE par Gilles DESSOYE, David CHATILLON par Dimitri OUDIN, Christophe CORBEAUX par André TETENOIRE, Frédéric DECHAMPS par Jean-Louis FARARD, Éric DELFORGE par Xavier ALBERTINI, Régis FRANQUE par Patricia DURIN, Patricia GRAIN par Vincent BENNEZON, Didier HENRIET par Romain BONHOMME, Franck JACQUET par Martine JOLLY, Dominique LEDEME par Éric QUENARD, Colette MACQUART par Thierry BRIANÇON, Nathalie MIRAVETE par Pascal LABELLE, Patrice MOREL par Marcel VERGEZ, Dominique POTAR par Laure MILLER, Jean-Pierre RONSEAU par Germain RENARD, Jean-Marc ROZE par Raphaël BLANCHARD, Marie ROZE par Antoine LEMAIRE, Silvana SAHO-NUZZO par Caroline BARRÉ, Jean-Luc SENE par Évelyne QUENTIN, Freddy THOMAS par Véronique MARCHET, Catherine VAUTRIN par Arnaud ROBINET

Étaient représentés par leur suppléant : M. Jean-Robert AUGUSTE par M. Xavier AUGUSTE, M. Patrice CHRETIEN par M. Yannick CHEVAILLIOT, M. Jean-Luc DUBOIS par Mme Aude GUILLEMIN, M. Alain HIRAUT par M. Sébastien BOUCTON, M. Daniel VAQUETTE par M. Reynald WERBROUCK

Monsieur Arnaud ROBINET

Mes chers collègues, la présente délibération a pour objet d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 21 décembre dernier.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Je mets donc aux voix cette délibération.

On revient au « pour » 1, ou 2 « contre », 3 « abstention ».

Le scrutin est clos. 183 voix pour.

La délibération est adoptée.

Votes : Pour : 183, Contre : 0, Abstention : 1

N'ont pas pris part au débat et au vote : Paul-Vincent ARISTON, Raymond AYALA, Franck BAILLY, Vincent BENNEZON, Catherine COUTANT, Robert D'HARCOURT, Franck JACQUET, Muriel JACQUIOT, Martine JOLLY, André LEMAIRE, Zabbaou LIMAN, Éric MALTOT, Christophe PATINET, Germain RENARD, Jean-Pierre RONSEAU, André SECONDE, Philippe WATTIER

CC-2024-5 : Délégation du Conseil communautaire au bureau et au président

Étaient excusés : Alain DE CEULENEER, Évelyne FRAEYMAN-VELLY, Charles GOSSARD, Jean-Pierre GRISOUARD

Étaient absents : Mme Marie-Noëlle RAINON

Étaient représentés : Valérie BEAUVAIS par Stéphane LANG, Nathalie BELAMY par Bertrand BOILLY, Denis BOUDVILLE par Gilles DESSOYE, David CHATILLON par Dimitri OUDIN, Christophe CORBEAUX par André TETENOIRE, Frédéric DECHAMPS par Jean-Louis FARARD, Éric DELFORGE par Xavier ALBERTINI, Régis FRANQUE par Patricia DURIN, Patricia GRAIN par Vincent BENNEZON, Didier HENRIET par Romain BONHOMME, Franck JACQUET par Martine JOLLY, Dominique LEDEME par Éric QUENARD, Colette MACQUART par Thierry BRIANÇON, Nathalie MIRAVETE par Pascal LABELLE, Patrice MOREL par Marcel VERGEZ, Dominique POTAR par Laure MILLER, Jean-Pierre RONSEAU par Germain RENARD, Jean-Marc ROZE par Raphaël BLANCHARD, Marie ROZE par Antoine LEMAIRE, Silvana SAHO-NUZZO par Caroline BARRÉ, Jean-Luc SENE par Évelyne QUENTIN, Freddy THOMAS par Véronique MARCHET, Catherine VAUTRIN par Arnaud ROBINET

Étaient représentés par leur suppléant : M. Jean-Robert AUGUSTE par M. Xavier AUGUSTE, M. Patrice CHRETIEN par M. Yannick CHEVAILLIOT, M. Jean-Luc DUBOIS par Mme Aude GUILLEMIN, M. Alain HIRAUT par M. Sébastien BOUCTON, M. Daniel VAQUETTE par M. Reynald WERBROUCK

Monsieur Arnaud ROBINET

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération a pour objet de donner délégation au bureau communautaire et au président pour certaines d'attributions reconduites à l'identique et dont le détail vous a été transmis lors de la convention. Lors de chaque réunion du Conseil communautaire, je vous rendrai compte des décisions prises en vertu de ces délégations.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

Le scrutin est donc ouvert.

Le scrutin est clos. Pour, 180 voix

La délibération est adoptée.

Votes : Pour : 180, Contre : 1, Abstention : 1

N'ont pas pris part au débat et au vote : M. Paul-Vincent ARISTON, M. Jean-Pierre ARNAUD, M. Raymond AYALA, M. Vincent BENNEZON, M. Corentin CENTA, Mme Anny DESSOY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Aude GUILLEMIN, M. Thierry JOBART, Mme Martine JOLLY, M. Jean-Pierre JOREZ, Mme Cathy LAURIN, M. Éric LEGER, Mme Véronique MARCHET, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Pierre REANT, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Freddy THOMAS

CC-2024-6 : **Indemnités de fonction des élus communautaires**

Étaient excusés : Alain DE CEULENEER, Évelyne FRAEYMAN-VELLY, Charles GOSSARD, Jean-Pierre GRISOUARD

Étaient absents : Mme Marie-Noëlle RAINON

Étaient représentés : Valérie BEAUVAIS par Stéphane LANG, Nathalie BELAMY par Bertrand BOILLY, Denis BOUVILLE par Gilles DESSOYE, David CHATILLON par Dimitri OUDIN, Christophe CORBEAUX par André TETENOIRE, Frédéric DECHAMPS par Jean-Louis FARARD, Éric DELFORGE par Xavier ALBERTINI, Régis FRANQUE par Patricia DURIN, Patricia GRAIN par Vincent BENNEZON, Didier HENRIET par Romain BONHOMME, Franck JACQUET par Martine JOLLY, Dominique LEDEME par Éric QUENARD, Colette MACQUART par Thierry BRIANÇON, Nathalie MIRAVETE par Pascal LABELLE, Patrice MOREL par Marcel VERGEZ, Dominique POTAR par Laure MILLER, Jean-Pierre RONSEAU par Germain RENARD, Jean-Marc ROZE par Raphaël BLANCHARD, Marie ROZE par Antoine LEMAIRE, Silvana SAHO-NUZZO par Caroline BARRÉ, Jean-Luc SENE par Évelyne QUENTIN, Freddy THOMAS par Véronique MARCHET, Catherine VAUTRIN par Arnaud ROBINET

Étaient représentés par leur suppléant : M. Jean-Robert AUGUSTE par M. Xavier AUGUSTE, M. Patrice CHRETIEN par M. Yannick CHEVAILLOT, M. Jean-Luc DUBOIS par Mme Aude GUILLEMIN, M. Alain HIRAUT par M. Sébastien BOUCTON, M. Daniel VAQUETTE par M. Reynald WERBROUCK

Monsieur Arnaud ROBINET

Conformément à l'article L. 5211-12 du Code général des collectivités territoriales et à la suite de l'élection du président et des vice-présidents, il convient de refixer les taux des indemnités des élus communautaires pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi. La présente délibération a pour objet d'abroger la délibération du 10 juillet 2020 fixant les indemnités de fonction des élus communautaires et de fixer les indemnités du président, des vice-présidents et des conseillers communautaires, reconduites à l'identique dans la limite des montants prévus par les articles L. 2123-24-1, L. 5211-12, L. 5215-16, et R. 5215-2-1 du Code général des collectivités territoriales tel que cela vous a été transmis avec la convocation.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Pour, 174.

Et pour votre information, étant donné que je suis écrtété, la CU va donc faire des économies.

La délibération est adoptée.

Votes : Pour : 174, Contre : 0, Abstention : 3

N'ont pas pris part au débat et au vote : M. Éric AMMEUX, M. Paul-Vincent ARISTON, M. Bruno ARIZZI, M. Xavier AUGUSTE, M. François BARONNET, M. Thierry BRIANÇON, M. Yannick CHEVAILLOT, M. Nicolas DARGENT, Mme Anny DESSOY, M. Damien GIRARD, Mme Patricia GRAIN, M. Dominique HENIN, M. Franck JACQUET, M. Thierry JOBART, Mme Martine JOLLY, M. Jean-Pierre JOREZ, M. Pascal LABELLE, Mme Chantal LANTENOIS, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Colette MACQUART, Mme Véronique MARCHET, M. Pierre REANT, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Freddy THOMAS

CC-2024-7 : **Commission d'appels d'offres**

Création

Modalités de dépôt des listes

Étaient excusés : Alain DE CEULENEER, Évelyne FRAEYMAN-VELLY, Charles GOSSARD, Jean-Pierre GRISOUARD

Étaient absents : Mme Marie-Noëlle RAINON

Étaient représentés : Valérie BEAUVAIS par Stéphane LANG, Nathalie BELAMY par Bertrand BOILLY, Denis BOUVILLE par Gilles DESSOYE, David CHATILLON par Dimitri OUDIN, Christophe CORBEAUX par André TETENOIRE, Frédéric DECHAMPS par Jean-Louis FARARD, Éric DELFORGE par Xavier ALBERTINI, Régis FRANQUE par Patricia DURIN, Patricia GRAIN par Vincent BENNEZON, Didier HENRIET par Romain BONHOMME, Franck JACQUET par Martine JOLLY, Dominique LEDEME par Éric QUENARD, Colette MACQUART par Thierry BRIANÇON, Nathalie MIRAVETE par Pascal LABELLE, Patrice MOREL par Marcel VERGEZ, Dominique POTAR par Laure MILLER, Jean-Pierre RONSEAU par Germain RENARD, Jean-Marc ROZE par Raphaël BLANCHARD, Marie ROZE par Antoine LEMAIRE, Silvana SAHO-NUZZO par Caroline BARRÉ, Jean-Luc SENE par Évelyne QUENTIN, Freddy THOMAS par Véronique MARCHET, Catherine VAUTRIN par Arnaud ROBINET

Étaient représentés par leur suppléant : M. Jean-Robert AUGUSTE par M. Xavier AUGUSTE, M. Patrice CHRETIEN par M. Yannick CHEVAILLOT, M. Jean-Luc DUBOIS par Mme Aude GUILLEMIN, M. Alain HIRAUT par M. Sébastien BOUCTON, M. Daniel VAQUETTE par M. Reynald WERBROUCK

Monsieur Arnaud ROBINET

À la suite de l'élection du nouveau président de notre Communauté urbaine, il appartient à notre assemblée de créer la commission d'appel d'offres et de fixer les conditions de dépôt des listes conformément à l'article D. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient représentés : Valérie BEAUVAIS par Stéphane LANG, Nathalie BELAMY par Bertrand BOILLY, Denis BOUVILLE par Gilles DESSOYE, David CHATILLON par Dimitri OUDIN, Christophe CORBEAUX par André TETENOIRE, Frédéric DECHAMPS par Jean-Louis FARARD, Éric DELFORGE par Xavier ALBERTINI, Régis FRANQUE par Patricia DURIN, Patricia GRAIN par Vincent BENNEZON, Didier HENRIET par Romain BONHOMME, Franck JACQUET par Martine JOLLY, Dominique LEDEME par Éric QUENARD, Colette MACQUART par Thierry BRIANÇON, Nathalie MIRAVETE par Pascal LABELLE, Patrice MOREL par Marcel VERGEZ, Dominique POTAR par Laure MILLER, Jean-Pierre RONSEAU par Germain RENARD, Jean-Marc ROZE par Raphaël BLANCHARD, Marie ROZE par Antoine LEMAIRE, Silvana SAHO-NUZZO par Caroline BARRÉ, Jean-Luc SENE par Évelyne QUENTIN, Freddy THOMAS par Véronique MARCHET, Catherine VAUTRIN par Arnaud ROBINET

Étaient représentés par leur suppléant : M. Jean-Robert AUGUSTE par M. Xavier AUGUSTE, M. Patrice CHRETIEN par M. Yannick CHEVAILLIOT, M. Jean-Luc DUBOIS par Mme Aude GUILLEMIN, M. Alain HIRAUT par M. Sébastien BOUCTON, M. Daniel VAQUETTE par M. Reynald WERBROUCK

Monsieur Arnaud ROBINET

Mes chers collègues, à la suite de l'élection nouveau président de la Communauté urbaine du Grand Reims, il appartient à notre assemblée de fixer les conditions de dépôt des listes conformément à l'article D. 1411-5 du CGCT. La présente délibération pour objet de créer la commission de délégation de service public et de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de DSP, à savoir : les listes peuvent comporter moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir et les listes peuvent être déposées auprès du président jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Y a-t-il des observations ? Non ?

Le scrutin est donc ouvert.

Le scrutin est clos.

Pour, 177 voix.

La délibération est adoptée.

Votes : Pour : 177, Contre : 0, Abstention : 1

N'ont pas pris part au débat et au vote : M. Jacques AMMOURA, M. Paul-Vincent ARISTON, M. Franck ASSELIN, M. Raymond AYALA, Mme Maryline BAILLY, M.

Bruno COCHEMÉ, Mme Sarah DA COSTA, Mme Anny DESSOY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Martial DUPIN, M. Damien GIRARD, Mme Aude GUILLEMIN, M. Pascal HARLAUT, M. André JACOB, M. Franck JACQUET, Mme Martine JOLLY, Mme Chantal LANTENOIS, M. Claude MAUPRIVEZ, M. Patrice MOUSEL, M. Christophe PATINET, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Anne-Sophie ROMAGNY, M. Bernard THIERY

CC-2024-10 : Commission de Délégation de Service Public

Composition

Étaient excusés : Alain DE CEULENEER, Évelyne FRAEYMAN-VELLY, Charles GOSSARD, Jean-Pierre GRISOUDARD

Étaient absents : Mme Marie-Noëlle RAINON

Étaient représentés : Valérie BEAUVAIS par Stéphane LANG, Nathalie BELAMY par Bertrand BOILLY, Denis BOUVILLE par Gilles DESSOYE, David CHATILLON par Dimitri OUDIN, Christophe CORBEAUX par André TETENOIRE, Frédéric DECHAMPS par Jean-Louis FARARD, Éric DELFORGE par Xavier ALBERTINI, Régis FRANQUE par Patricia DURIN, Patricia GRAIN par Vincent BENNEZON, Didier HENRIET par Romain BONHOMME, Franck JACQUET par Martine JOLLY, Dominique LEDEME par Éric QUENARD, Colette MACQUART par Thierry BRIANÇON, Nathalie MIRAVETE par Pascal LABELLE, Patrice MOREL par Marcel VERGEZ, Dominique POTAR par Laure MILLER, Jean-Pierre RONSEAU par Germain RENARD, Jean-Marc ROZE par Raphaël BLANCHARD, Marie ROZE par Antoine LEMAIRE, Silvana SAHO-NUZZO par Caroline BARRÉ, Jean-Luc SENE par Évelyne QUENTIN, Freddy THOMAS par Véronique MARCHET, Catherine VAUTRIN par Arnaud ROBINET

Étaient représentés par leur suppléant : M. Jean-Robert AUGUSTE par M. Xavier AUGUSTE, M. Patrice CHRETIEN par M. Yannick CHEVAILLIOT, M. Jean-Luc DUBOIS par Mme Aude GUILLEMIN, M. Alain HIRAUT par M. Sébastien BOUCTON, M. Daniel VAQUETTE par M. Reynald WERBROUCK

Monsieur Arnaud ROBINET

Mes chers collègues, il convient donc de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle au plus fort et sans panachage ni vote préférentiel. Je vous propose les candidatures qui s'affichent à l'écran. Titulaires : Monsieur François MOURRA, Madame Charlotte D'HARCOURT, Monsieur Jean-Pierre RONSEAU, Monsieur Claude PIQUARD, Monsieur André SECONDE. Suppléants : Monsieur Pascale GARNOTEL, Monsieur Romain BONHOMME, Monsieur Jean MARX, Madame Patricia DURIN et Monsieur Philippe SALMON.

J'invite les conseillers qui souhaitent à présenter une liste à le faire.
Y a-t-il des personnes qui souhaitent déposer une liste ? Non.
Le scrutin est donc ouvert.
Le scrutin est clos.
Pour, 178 voix.

La délibération est adoptée.

Détails des votes : Vote public électronique – scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste
Nombre de votants : 201
Nombre de suffrages exprimés : 178
La liste proposée a obtenu 178 voix – 5 sièges titulaires et suppléants

Monsieur Arnaud ROBINET

Mes chers collègues, pour terminer, je voudrais remercier le service des assemblées pour l'organisation de ce Conseil communautaire extraordinaire ainsi que la DSN pour toute la partie numérique et votes. On peut les applaudir également. Remercier Monsieur David VASSEUR, huissier de justice, qui a été présent tout au long de ce Conseil communautaire et l'ensemble des agents de la collectivité Ville de Reims et du Grand Reims présents également pour l'organisation de ce Conseil communautaire extraordinaire.

Pour les élus concernés, la prochaine séance du Bureau communautaire se tiendra à Gueux le 7 février prochain à 18h30 et la prochaine séance du Conseil se tiendra le mercredi 27 mars dans cette même salle, à 18h30.

Avant de quitter la salle, les élus de notre assemblée qui n'auraient pas signé le procès-verbal de séance sont invités à le faire.

Je vous invite à la traditionnelle photo de groupe du président et des vice-présidents dans l'escalier d'honneur qui sera suivie d'une collation pour tous les élus dans les salons du Grand Mars et Petit-Mars. Merci à toutes et tous. Très belle soirée.

La séance est levée à 21h15.

Fait à Reims, le 27 mars 2024

Le Président,
Arnaud ROBINET



Le Secrétaire
Corentin CENTA



Le Vice-Secrétaire
Aline POUDRAS



